

OMPI



A/40/3
ORIGINAL : anglais
DATE : 20 août 2004

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarantième série de réunions
Genève, 27 septembre – 5 octobre 2004

APERÇU DE L'EXECUTION DU PROGRAMME
DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2004

Rapport du Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent aperçu de l'exécution du programme (ci-après dénommé "aperçu") récapitule les activités menées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au cours du premier semestre de l'année 2004 dans le cadre de l'exercice biennal 2004-2005.
2. Il dresse à l'intention des États membres un tableau sommaire de l'Organisation et de son orientation générale, et leur fournit des informations sur les principales activités menées au cours de la période considérée. Il décrit ces activités pour chaque programme du programme et budget 2004-2005 (document WO/PBC/7/2).
3. Le présent aperçu ne rend pas compte en détail de l'exécution du programme et ne doit donc pas être considéré comme une mise à jour du "Rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2002-2003" (document A/40/2 du 23 juillet 2004). Il se concentre sur la mise en œuvre des programmes en mettant l'accent sur leur état d'avancement, alors que les rapports sur l'exécution du programme, élaborés dans le cadre de l'établissement par l'OMPI de programmes et budgets axés sur les résultats, évaluent la réalisation des objectifs en se fondant sur les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution, et portent essentiellement sur les résultats obtenus.

PROGRAMME PRINCIPAL 01

Organes statutaires des États membres

4. À la fin du mois de juin 2004, l'OMPI comptait 180 États membres avec l'adhésion des Maldives, le 12 mai 2004, à la Convention instituant l'OMPI.

PROGRAMME PRINCIPAL 02

Direction générale

5. Face au défi posé par l'émergence d'une économie du savoir dynamique et afin d'assurer l'obtention par l'OMPI de résultats concrets dans l'exécution de ses programmes, le programme principal 02 donne des orientations pour la mise en œuvre des opérations quotidiennes et la fourniture d'informations stratégiques visant à favoriser une meilleure collaboration avec les représentants des États membres de l'OMPI.

Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général

6. Le directeur général a rencontré régulièrement les membres du groupe de la haute direction pour débattre de questions de politique générale et de gestion concernant l'OMPI. Ce groupe est composé des vice-directeurs généraux, des sous-directeurs généraux, du conseiller juridique, du contrôleur et des directeurs principaux intéressés. Ces réunions ont contribué à inscrire la prise des décisions de direction dans un environnement transparent et intégré, dans lequel la circulation de l'information et la planification des programmes ont été gérées de façon à assurer en temps voulu le suivi des décisions prises.

7. Le directeur général a veillé à établir des relations de haut niveau entre les représentants des États membres et le Bureau international et à maintenir des liens étroits avec les États membres tant à Genève qu'à l'étranger. Au cours de la période considérée, il a effectué trois missions à l'étranger et reçu quelque 64 visites de représentants des États membres, dont des ministres, des ambassadeurs et des chefs de secrétariat d'organisations internationales et nationales.

8. Ces rencontres ont permis de mieux percevoir et comprendre les attentes en matière de politique générale des États membres de l'OMPI, ainsi que le rôle du directeur général à la tête de l'Organisation, et de dégager des consensus sur des questions de propriété intellectuelle d'intérêt international. La Division du protocole a veillé, sur le plan logistique, au bon déroulement de ces visites et d'autres.

9. La coopération avec les gouvernements a facilité la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI et a eu pour effet d'accroître la transparence et l'obligation redditionnelle. Le directeur général a également veillé au renforcement de la collaboration avec le système des Nations Unies, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations internationales et régionales.

10. L'aide importante fournie au directeur général a consisté non seulement à établir la correspondance avec les États membres, les organisations internationales et régionales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les particuliers, mais aussi à rédiger des discours et des déclarations et à élaborer des documents d'information. Le Cabinet du directeur général a également apporté un appui substantiel au groupe de la haute direction, assurant le suivi de ses réunions et contribuant à la coordination des aspects relatifs au protocole, aux activités de liaison, aux voyages et à la représentation.

Sous-programme 02.2 – Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures

11. Le conseiller spécial a continué à apporter un appui substantiel au directeur général en veillant au maintien des relations existantes et en tissant de nouveaux liens. La communication a été constamment assurée avec les représentants des États membres, tant à Genève qu'ailleurs dans le monde, sur les aspects mondiaux, à moyen et long terme, des progrès potentiellement réalisés par le système de la propriété intellectuelle, ce qui a permis de procéder à une analyse précise et détaillée des questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle à soumettre au directeur général et au groupe de la haute direction.

12. Bien que la Commission consultative des politiques ne se soit pas réunie au cours de la période considérée, le rapport de la session de 2003 de la commission a été achevé, diffusé et établi en vue de la session de 2004 des assemblées des États membres de l'OMPI. Par ailleurs, plusieurs réunions de haut niveau, axées sur le futur programme de travail éventuel de la commission, ont été tenues.

13. Dans le cadre de la Commission consultative du monde de l'entreprise, les contacts avec le secteur privé et les milieux d'affaires ont continué à se développer, ce qui a favorisé le renforcement des liens avec le secteur industriel dans le monde entier. Des échanges de vues ont eu lieu sur différentes questions relatives à la propriété intellectuelle et au secteur industriel, ainsi que sur les activités et programmes de l'OMPI présentant un intérêt particulier pour ce secteur.

14. En ce qui concerne la supervision interne, deux évaluations internes indépendantes ont été menées à bien, l'une ayant notamment porté sur un projet informatique de grande envergure. Le rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (document A/40/2) a été établi sur la base des contributions fournies par les chefs de programme de l'Organisation. En outre, la majeure partie du travail préparatoire en vue de l'établissement du présent aperçu (document A/40/3) a été effectuée.

15. Par ailleurs, l'OMPI était représentée à la réunion annuelle du Groupe d'évaluation des Nations Unies (ex Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'évaluation), tenue à Bonn en avril, et à la trente-cinquième Réunion des représentants des services de vérification interne des comptes des institutions spécialisées des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, tenue à Paris en juin.

16. L'OMPI a continué à développer et à renforcer ses liens avec la presse internationale et locale. Quelque 28 communiqués de presse ont été diffusés et environ 1200 articles de presse (recensés par un seul argus de la presse) ont traité de questions relatives à l'OMPI et à la

propriété intellectuelle. Vingt-six éditions de la revue de presse intitulée “la propriété intellectuelle dans la presse”, une compilation hebdomadaire d’articles traitant de la propriété intellectuelle, ont été publiées et adressées aux missions permanentes à Genève.

17. En ce qui concerne les relations avec le public, des réunions d’information sur l’histoire, la structure et les activités de l’Organisation ont été tenues à l’intention de 48 groupes constitués de fonctionnaires nationaux, d’hommes d’affaires et d’étudiants, représentant au total 1100 personnes. Huit expositions d’œuvres d’art ont été organisées afin de démontrer le lien qui existe entre la créativité et le droit d’auteur. Ces expositions, qui ont bénéficié du soutien des missions des pays des exposants, ont attiré quelque 4000 visiteurs. Environ 25 rubriques relatives à l’OMPI dans divers annuaires internationaux et autres publications de ce type ont été rédigées ou mises à jour et quelque 3000 demandes d’information sur l’OMPI et la propriété intellectuelle ont été traitées.

18. Les relations extérieures de l’OMPI avec les organisations du système commun des Nations Unies et d’autres instances internationales ont également continué à gagner en importance et en intensité.

19. L’OMPI a consolidé ses liens avec l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) et a participé activement aux initiatives en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de promotion de la diversité culturelle, à savoir les travaux préparatoires menés par l’UNESCO en vue de l’élaboration d’un avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

20. L’OMPI a également intensifié ses relations de travail avec le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, particulièrement dans le cadre du Groupe de travail sur les populations autochtones. Cette question a été appuyée par l’OMPI qui a participé à l’élaboration de normes internationales, telles que la Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l’Organisation internationale du travail (OIT).

21. La coopération avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) s’est poursuivie, notamment les discussions sur l’analyse des tendances actuelles en matière de délivrance de brevets portant sur les ressources phytogénétiques qui font l’objet du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture conclu sous l’égide de la FAO. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), l’OMPI a réalisé une étude intitulée “Rôle des droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages découlant de l’utilisation des ressources biologiques et des savoirs traditionnels”, et l’a présentée à la réunion ministérielle de haut niveau organisée dans le cadre de la septième réunion de la Conférence des parties (COP-7) à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Une étude technique sur les conditions de divulgation des brevets relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels, établie par l’OMPI en 2003 à la suite d’une demande formulée par la CDB en 2002, a également été présentée à la COP-7. L’Organisation a participé aux activités du Comité interinstitutions sur la bioéthique aux côtés de la FAO, de l’OIT, de l’UNESCO, de l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et d’autres organisations. Enfin, elle a aussi participé à la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.

22. La coopération avec l’Union internationale des télécommunications (UIT) a été renforcée, notamment en ce qui concerne les questions relatives au Sommet mondial sur la société de l’information, en vue de prendre en considération toutes les dimensions de la

société, de dégager les différents principes et thèmes et les mesures concrètes à adopter, et de déterminer les défis mondiaux dans ce domaine. Dans la résolution adoptée à ce sujet (paragraphe 5 du document A/RES/56/183 adopté le 21 décembre 2001), l'Assemblée générale de l'ONU encourage, notamment, tous les organes compétents des Nations Unies à "participer activement au processus intergouvernemental préparatoire du Sommet et au Sommet proprement dit". Au cours de la période considérée, l'OMPI a participé à la réunion dudit comité tenue à Vienne le 1^{er} avril et à la réunion du comité préparatoire tenue à Tunis du 24 au 26 juin 2004. Lors de ces manifestations, l'Organisation a présenté des contributions sur la fracture numérique, ainsi qu'un bilan des activités relatives au sommet. Elle a également proposé d'organiser un forum ouvert en ligne sur la propriété intellectuelle et les technologies de l'information et de la communication, et présentera ses conclusions à l'occasion du sommet.

23. Le dialogue et la coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) se sont poursuivis dans des domaines tels que l'utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique et de la promotion des industries culturelles. À la onzième Conférence ministérielle de la CNUCED tenue à São Paulo (Brésil) du 13 au 24 juin 2004, l'OMPI a présenté un programme de travail dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement économique mettant particulièrement l'accent sur l'aide aux pays en développement.

24. En outre, l'OMPI a poursuivi sa coopération avec le corps commun d'inspection (CCI) tout au long de la période sur laquelle porte le présent rapport.

25. Quelque 2000 documents officiels ont été reçus, analysés, triés et dûment redistribués aux divers services de l'OMPI. Environ 220 pièces de correspondance signées reçues de l'ONU et de ses institutions spécialisées ont été soit traitées directement soit transmises au service compétent pour suite à donner. Plus de 50 réponses à du courrier, contributions à des rapports et réponses à des demandes d'information provenant de l'extérieur ont été établies. Pour assurer une meilleure coordination des activités avec celles menées dans le cadre du système des Nations Unies, l'OMPI a créé au cours de la période considérée une Section des relations interinstitutions.

26. La coopération entre l'OMPI et l'UPOV s'est poursuivie à tous les niveaux des deux secrétariats en ce qui concerne les questions de politique générale, les activités dans le domaine de la coopération pour le développement, la formation et l'information, la biotechnologie et les ressources génétiques, ainsi que les activités communes. La coordination des questions administratives s'est également poursuivie, l'OMPI fournissant à l'UPOV, en fonction de ses besoins, des services dans le domaine des finances, du personnel, de la traduction et de la documentation, ainsi que des services techniques. L'OMPI a également suivi de près toutes les réunions de l'UPOV.

27. La coopération entre l'OMPI et l'OMC s'est également poursuivie. Pour la première fois, les deux organisations ont organisé conjointement un colloque à l'intention des enseignants de propriété intellectuelle. Un deuxième colloque est prévu en 2005. Un séminaire national a été organisé conjointement à Djibouti le 11 février. Des séminaires nationaux au Tchad, en Éthiopie, au Niger et en Ouganda, et un séminaire régional en République de Moldova sur certaines questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle ont été prévus pour le deuxième semestre de 2004.

28. L'Organisation a continué de suivre de près le processus de négociation dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, ainsi que les délibérations ordinaires au sein de différents organes de l'OMC, tels que le Comité des négociations commerciales, le Conseil général, les sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil des ADPIC, le Comité du commerce et du développement et le Comité du commerce et de l'environnement. Comme les années précédentes, l'OMPI a envoyé des experts aux stages, ateliers et séminaires de formation de l'OMC.

29. Une commission indépendante de haut niveau sur "les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique" a été créée par l'OMS en février 2004. Cette commission a pour mandat de publier une analyse des droits de propriété intellectuelle, de l'innovation et de la santé publique, y compris la question des mécanismes appropriés de financement et d'incitation pour la mise au point de nouveaux médicaments et autres produits contre les maladies qui touchent avant tout les pays en développement. La commission devrait soumettre son rapport en janvier 2006, l'OMPI ayant été invitée à fournir des conseils techniques.

Sous-programme 02.3 – Planification stratégique, contrôle budgétaire et affaires juridiques

30. Le suivi et l'analyse des tendances en matière de propriété intellectuelle sont restés au centre des préoccupations du Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques, afin d'adapter l'OMPI aux nouveaux enjeux.

31. Un appui a été fourni au Cabinet du directeur général en ce qui concerne la coordination des activités de l'OMPI, ce qui a permis de renforcer la communication interne. La mise en œuvre du programme et budget a été réalisée en collaboration avec les chefs de programme en vue de prendre en considération la vision d'avenir et l'orientation stratégique de l'OMPI pour le programme et budget 2004-2005 et le plan à moyen terme compte tenu de la situation financière actuelle de l'Organisation. Au total, 17 réunions d'information professionnelle hebdomadaires ont été tenues au cours du premier semestre de 2004 et ont permis d'aborder les éléments essentiels de l'orientation future des programmes principaux sur la base des rapports d'activité annuels présentés par les différents chefs de programme. Le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques a également fourni un appui au directeur général pour l'organisation des réunions du groupe de la haute direction, qui s'est réuni une fois, et de l'équipe d'experts du groupe de la haute direction, qui s'est réuni à six reprises au cours de la période considérée, en vue d'examiner des questions relatives à la gestion.

32. Par ailleurs, la coordination des réunions internes, notamment celles de l'équipe d'experts chargée de la coordination de la sécurité, a été assurée compte tenu de l'inquiétude croissante suscitée par les menaces contre le système des Nations Unies. Au début de 2004, le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques a également assuré la coordination de plusieurs unités dans le cadre de la révision du plan de mise en œuvre du projet de nouvelle construction à la suite de différends intervenus au sein du consortium retenu pour la nouvelle construction, qui ont finalement obligé l'OMPI à mettre fin au contrat.

33. Le Bureau du conseiller juridique a continué de fournir aux États membres, au Secrétariat et à d'autres organismes publics et privés, des avis juridiques ou des renseignements sur des questions d'ordre juridique, statutaire, contractuel ou général.

34. À leurs sessions de septembre 2003, les assemblées des États membres de l'OMPI ont adopté les recommandations du Groupe de travail de l'Assemblée générale sur la réforme statutaire concernant une modification des traités administrés par l'OMPI visant à i) dissoudre la Conférence de l'OMPI, ii) officialiser le système de contribution unique et les modifications apportées aux classes de contribution, et iii) modifier la périodicité des sessions ordinaires des assemblées des États membres, qui devrait passer d'une fois tous les deux ans à une fois par an. Au cours de la période considérée, quatre États membres de l'OMPI ont envoyé leur instrument d'acceptation des modifications adoptées. Ces actes ont fait l'objet d'une notification à tous les États membres.

35. Le nombre d'adhésions aux conventions et arrangements administrés par l'OMPI a continué d'enregistrer une augmentation constante : de janvier à juin, 29 instruments de ratification ou d'adhésion ont été reçus et traités et 37 notifications d'actes accomplis en rapport avec des traités administrés par l'OMPI ont été diffusées. Ces actes ont fait l'objet d'une notification aux États membres et aux autres entités concernées et d'une publication systématique sur l'Internet et, le cas échéant, par des communiqués de presse. Le nombre d'abonnés à la liste de diffusion sur les traités (*treaties.mail*) s'élève à 6467, et les activités relatives au site Web consacré aux traités (*wipo.int/treaties*) ont également suscité un vif intérêt, le nombre de demandes d'accès au site s'élevant au total à 718 870 au cours de la période considérée.

36. Des demandes d'obtention du statut d'observateur auprès de l'OMPI ont été reçues d'une organisation intergouvernementale, de 15 organisations internationales non gouvernementales et de six organisations nationales non gouvernementales. Parmi celles-ci, une organisation intergouvernementale, neuf organisations internationales non gouvernementales et trois organisations nationales non gouvernementales remplissaient tous les critères requis. La correspondance réglementaire avec ces organisations, ainsi que la documentation pertinente ont été établies aux fins de leur présentation aux assemblées des États membres à leurs sessions de septembre 2004.

37. Des avis et une assistance juridiques ont continué à être fournis à plusieurs unités administratives de l'OMPI en ce qui concerne des demandes extérieures d'autorisation de reproduire des documents de l'OMPI dans différentes publications; des demandes de copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI; des demandes d'instruments types d'adhésion et de ratification concernant plusieurs traités de l'OMPI; l'élaboration de notes sur les avantages que présente l'adhésion à certains traités de l'OMPI; la fourniture en continu de renseignements sur l'état des ratifications et des adhésions aux traités; le règlement de litiges relatifs à l'interprétation et à l'application du Statut et règlement du personnel de l'OMPI; et la représentation de l'administration auprès du Comité d'appel de l'OMPI et du Tribunal administratif de l'OIT.

38. Le Bureau du conseiller juridique a participé activement à la réunion des conseillers juridiques du système des Nations Unies tenue à Paris en février et aux travaux du Comité pour l'obligation redditionnelle des organisations internationales de l'Association de droit international.

39. Des avis et une assistance juridiques ont aussi été fournis à différentes unités administratives internes en ce qui concerne les contrats relatifs à un large éventail de questions. Certains contrats de licence avec des fournisseurs de logiciels ont également fait l'objet d'un réexamen au cours de la période considérée. Parmi les autres activités menées figurent la fourniture de conseils concernant l'interprétation de certains contrats de l'OMPI actuellement en application, des questions en matière de fiscalité et l'interprétation des privilèges et immunités de l'Organisation et de ses fonctionnaires.

40. Des avis ont aussi été rendus au sujet des accords-cadres de coopération avec les gouvernements et les offices de propriété intellectuelle de différentes régions, ainsi que des accords concernant des fonds fiduciaires conclus avec plusieurs pays. Par ailleurs, le Bureau du conseiller juridique a assuré un appui au Comité d'examen des contrats, au Comité consultatif des investissements et au Comité de la construction, et a fourni une assistance juridique en ce qui concerne la résiliation anticipée du contrat de construction avec le consortium qui avait été retenu comme entreprise générale chargée de la construction du nouveau bâtiment de l'OMPI.

41. Sous la conduite du directeur général et en étroite collaboration avec le groupe de la haute direction, le Bureau de la coordination des politiques internes a fourni des conseils et apporté son concours à l'amélioration de la coordination et du bon fonctionnement de différents domaines d'activité au sein de l'Organisation, notamment : la mobilisation des ressources; les mesures de réduction des coûts; les ressources humaines; les bâtiments; les techniques de l'information; et les voyages. Des discussions ont été engagées en relation étroite avec les chefs de programme en vue d'assurer une coordination intersectorielle et à l'intérieur des secteurs et de recenser les domaines se chevauchant ou superflus, l'objectif poursuivi étant de rationaliser et de restructurer davantage certains programmes et activités. Des consultations étroites ont été menées avec le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques concernant des domaines susceptibles de faire l'objet d'une coordination des politiques.

Sous-programme 02.4 – Bureaux de liaison et coordination extérieure

42. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles a continué à représenter l'Organisation aux manifestations organisées par la Commission européenne, aux sessions du Parlement européen, aux réunions de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), ainsi qu'à un large éventail d'autres manifestations se déroulant à Bruxelles. Une série de réunions destinées à améliorer la coopération et la collaboration entre l'Union européenne et l'OMPI ont eu lieu avec l'Office de coopération EuropeAid et différentes directions générales, notamment, la Direction générale de la recherche de la Commission européenne; la Direction générale Entreprises; la Direction générale Marché intérieur; et la Direction générale du commerce. Ces réunions ont notamment permis de développer la coopération entre l'OMPI et le Bureau d'information sur l'assistance technique (TAIEX) de la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne, ce qui a donné lieu à l'élaboration d'un vaste programme de formation à la propriété intellectuelle, mettant pleinement à profit les compétences de l'OMPI, à l'intention des pays faisant l'objet du programme principal 09. Les échanges de vues avec l'Office de coopération EuropeAid visaient à renforcer la coopération de l'Organisation avec l'Union européenne en vue de contribuer à la mise en œuvre des programmes d'assistance technique conçus à l'intention des pays en développement.

43. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles a également présenté des conférences lors de manifestations organisées à l'intention des milieux influents et des responsables de l'élaboration des politiques, notamment un exposé sur les marques devant la Délégation des Barreaux de France et un autre sur les relations entre l'université et le secteur industriel lors de la conférence intitulée "The Europe of knowledge 2020 : A vision for University - based Research and Innovation" organisée par la Direction générale de la recherche à Liège. Le bureau a également participé au Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon organisé par l'OMD et à la conférence organisée à l'occasion du dixième anniversaire de la signature de l'Accord sur les ADPIC, l'Organisation ayant été représentée à ces deux manifestations par de hauts fonctionnaires du siège central à Genève.

44. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Washington s'est essentiellement consacré à mieux faire connaître l'Organisation au Congrès des États-Unis d'Amérique, aux organismes publics nationaux intéressés, aux ONG et aux groupes industriels. Il a notamment fourni des conseils en matière de législation et a continué à renforcer ses liens avec les groupes d'intérêts afin de favoriser une meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle d'intérêt international et des activités de l'OMPI par les milieux de la propriété intellectuelle au niveau national. Le Bureau a tenu le siège de l'OMPI au courant de l'actualité à Washington et a apporté une aide aux fonctionnaires de l'Organisation en mission dans cette ville.

45. Le Bureau de coordination à New York a participé à de nombreuses réunions des Nations Unies tenues à New York et en a assuré le suivi, notamment, les réunions préparatoires de la session de 2004 du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) et de la session de fond de cet organe, qui se tient actuellement; la quarante-deuxième session de la Commission du développement social; la Commission du développement durable; la réunion spéciale de haut niveau de l'ECOSOC avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC; l'Instance permanente sur les questions autochtones; la quarante-quatrième session du Comité du Programme et de la Coordination; la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI); la septième session du Comité de haut niveau sur les programmes; et la reprise de la session de l'Assemblée générale, qui a porté sur des questions financières. Un grand nombre de ces réunions traitaient de questions de développement relatives, notamment, à la technologie, aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques, au commerce électronique et à la coordination au sein du système des Nations Unies.

46. Dans le cadre de ses efforts pour mieux faire connaître la propriété intellectuelle aux membres des délégations à l'ONU, le Bureau de coordination de l'OMPI à New York s'est associé au Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique afin d'organiser une manifestation d'une journée sur la science et la technologie sous l'égide du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA). Une réunion d'information sur les activités de l'OMPI a aussi été organisée au siège de l'ONU à l'intention du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Un nouveau programme de consultations avec les ambassadeurs, relatif à l'importance de la propriété intellectuelle pour la création de richesses, a également été lancé, six consultations ayant été tenues au cours de la période considérée.

47. À l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le Bureau a accueilli un atelier organisé conjointement par l'OMPI et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), au cours duquel des universitaires et des fonctionnaires du Bureau ont présenté les activités de l'OMPI au corps diplomatique en poste à New York. Une exposition de motifs textiles de différents pays a également été organisée.

48. Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation des associations de la société civile, le Bureau a présenté un exposé devant plus de 200 participants à une conférence Modèle ONU, s'est adressé aux cadres du *Global Business Forum*, a représenté l'OMPI à des débats d'experts organisés par des ONG, par exemple sur la protection des bases de données, et a apporté son appui aux services du siège de l'OMPI lors de la conférence annuelle de l'Association internationale pour les marques. Par ailleurs, le Bureau a répondu à plus de 284 demandes de renseignements.

49. Le Bureau a renforcé son programme de sensibilisation à l'intention des milieux universitaires en organisant des conférences dans quatre universités américaines, ainsi que des débats dans des sociétés d'étudiants en propriété intellectuelle. Au total, 375 étudiants ont assisté à ces conférences. Dans le droit fil de sa collaboration avec les associations professionnelles dans le domaine de la propriété intellectuelle, le Bureau a organisé deux manifestations de grande envergure, l'une portant notamment sur le thème "Trademark Practice and Industrial Design Update : a Global Perspective", à laquelle ont participé 40 conseils en marques; et l'autre, sur le thème "The PCT : Where we Stand, What Lies Ahead", qui a réuni au total 90 participants, dont beaucoup étaient des conseils en brevets.

50. Afin de mieux informer les services du siège de l'OMPI de l'actualité de l'ONU, deux bulletins d'information internes ont été lancés, à savoir "UN Weekly" et "IP in the US".

PROGRAMME PRINCIPAL 03

Brevets et système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

51. Les activités relatives à l'élaboration plus poussée de principes juridiques et au rapprochement des pratiques dans le domaine des brevets ont continué d'être menées à bien. Elles ont inclus la poursuite des débats sur l'harmonisation du droit matériel des brevets à la dixième session du Comité permanent sur le droit des brevets (SCP) ainsi que l'examen des propositions de réforme du système de Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui a progressé grâce à la tenue de la sixième session du Groupe de travail sur la réforme du PCT.

52. Le nombre total de demandes de brevet reçues au premier semestre de 2004 s'est élevé à 58 146, confirmant ainsi la large utilisation du PCT.

53. Le processus de réforme du PCT s'est traduit par d'importantes améliorations apportées au cadre juridique. Une simplification de la procédure de désignation et de la structure des taxes ainsi qu'un nouveau système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international ont pris effet au 1^{er} janvier 2004. D'autres modifications ont porté sur la communication aux offices et l'accès au dossier d'une demande internationale.

54. Des avis et des informations d'ordre juridique ont été fournis aux États contractants en vue d'accroître la qualité et l'efficacité des relations bilatérales du Bureau international. En outre, des séminaires, des présentations et des sessions de formation ont été organisés à l'intention de personnes utilisant, ou susceptibles d'utiliser, le système du PCT afin d'en promouvoir l'usage.

55. Le 12 février, le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB) a commencé de recevoir des demandes internationales déposées sous forme électronique en provenance de tous les États contractants du PCT.

56. À sa trente-quatrième session, le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a approuvé les modifications apportées à la septième édition de la classification internationale des brevets (CIB), ainsi que plusieurs documents relatifs à la réforme de la CIB. Afin que l'élaboration de la base de données centrale (MCD) et la mise en œuvre de la CIB après sa réforme dans les offices de propriété intellectuelle puissent se faire dans des délais élargis, le comité a décidé de reporter d'un an, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2006, l'entrée en vigueur de la CIB après sa réforme.

Sous-programme 03.1 - Développement du droit international et des services dans le domaine des brevets

57. L'une des activités principales a consisté à préparer et à organiser la dixième session du Comité permanent sur le droit des brevets (SCP) qui s'est tenue du 10 au 14 mai. Le comité a poursuivi ses débats sur l'harmonisation plus poussée du droit matériel des brevets dans le cadre du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) et des projets de règlement d'exécution et de directives pour la pratique correspondant au SPLT. Le SCP s'est penché sur la question de savoir si les délibérations devraient, à ce stade, être limitées à un certain nombre de dispositions relatives à l'état de la technique, pour lesquelles il serait possible de progresser rapidement, ou si, au contraire, elles devraient porter sur le projet actuel de SPLT considéré dans son ensemble, ainsi que sur des points tels que la divulgation de l'origine des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, la santé publique et les exceptions aux critères de brevetabilité. Les membres du SCP ne sont pas parvenus à un accord sur cette question, mais sont convenus de poursuivre l'examen du projet de texte existant du SPLT à la dixième session du comité. Un accord provisoire a été atteint sur plusieurs dispositions. Les débats ont progressé sur la voie d'un accord, ou tout du moins d'une meilleure compréhension mutuelle, en ce qui concerne plusieurs points, tels que l'introduction d'un délai de grâce, l'effet sur l'état de la technique des demandes internationales selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) qui sont déposées avant la demande considérée mais publiées après cette demande, ainsi que la définition de la nouveauté. Sur d'autres questions en revanche, il subsiste entre les systèmes et les pratiques en matière de brevets des divergences qui appellent une réflexion plus approfondie.

58. D'autres activités relatives au droit des brevets en général ont inclus en particulier : la promotion des traités de propriété industrielle dans le cadre de missions de fonctionnaires, la fourniture de conseils en matière de législations nationales et de l'organisation de réunions avec des délégués nationaux, ainsi qu'une étroite coopération avec les secteurs et domaines d'activités correspondants de l'OMPI en ce qui concerne, par exemple, le système international des brevets, l'évolution du système du PCT et la biotechnologie. Ont également relevé de ce sous-programme le suivi des tendances générales des systèmes de brevets au niveau international et des travaux d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que l'administration du Traité de Budapest.

59. S'agissant de la réforme du PCT, les activités consacrées à l'amélioration du cadre juridique du PCT et des procédures relatives au PCT se sont poursuivies, conformément aux objectifs de la réforme du PCT définis par l'Assemblée de l'Union du PCT, à savoir notamment la simplification du système et la rationalisation des procédures, la réduction des

coûts pour les déposants, le maintien d'un équilibre entre la charge de travail des administrations du PCT et la qualité des services fournis, l'alignement des dispositions du PCT sur celles du Traité sur le droit des brevets (PLT) et la garantie que le système fonctionne dans l'intérêt de tous les offices, indépendamment de leur importance.

60. À sa sixième session tenue en mai, le Groupe de travail sur la réforme du PCT a passé en revue de nouvelles propositions de modification du système du PCT. Il a approuvé plusieurs propositions de modification du règlement d'exécution en vue de leur soumission à l'Assemblée de l'Union du PCT. Ces modifications portent sur la simplification de la procédure de réserve en cas de défaut d'unité de l'invention, sur la fourniture de listages des séquences aux fins de la recherche et de l'examen et sur les rectificatifs et modifications découlant des modifications déjà adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en 2002, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

61. Le groupe de travail a estimé qu'un examen plus approfondi s'imposait en ce qui concerne un certain nombre d'autres propositions de modification du règlement d'exécution portant sur les points suivants : restauration du droit de priorité, rectification d'erreurs évidentes, exigences relatives aux parties manquantes, amélioration de la qualité des recherches internationales, déclaration de l'origine des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet, requête unique en inscription de changements au cours de la phase nationale, prescriptions en matière de signature et publication internationale dans plusieurs langues. Le groupe de travail a également examiné certains aspects du droit d'auteur et des droits connexes dans la littérature non-brevet rendue disponible par les offices de propriété intellectuelle, ainsi que des propositions relatives à ses propres méthodes de travail.

Sous-programme 03.2 – Système du PCT

62. Au cours de la période examinée, 58 146 demandes internationales déposées dans le monde entier ont été reçues. Le nombre de demandes émanant de pays en développement s'élevait à 2835.

63. Sur les 58 146 demandes internationales déposées, 22 784, soit 39,2%, contenaient une requête établie à l'aide du logiciel PCT-EASY, et 4722, soit 8,1%, ont été intégralement reçues sous forme électronique.

64. À la fin de juin 2004, le Bureau international avait reçu, en sa qualité d'office récepteur, 3363 demandes internationales, dont 1041, soit 31%, avaient été déposées sous forme électronique.

65. Au cours de la période examinée, le traitement des demandes internationales a notamment abouti à la publication de 54 345 demandes internationales et à 24 921 nouvelles publications dans 26 éditions ordinaires et trois numéros spéciaux de la Gazette du PCT. Quelque 5 277 047 documents standard exigés par les offices nationaux, soit 92% de l'ensemble des documents concernés, ont été communiqués par le Bureau international au cours du premier semestre de 2004 sur support électronique (CD, DVD ou format FTP), les 8% restants ayant été communiqués sur support papier.

66. Afin d'accroître l'aptitude du Bureau international à répondre aux exigences des offices de propriété industrielle et des utilisateurs du PCT et afin d'améliorer la qualité des services assurés dans le cadre du PCT, un certain nombre d'initiatives ont été lancées, en particulier dans le domaine de la gestion et de l'analyse des données statistiques. En outre, il a été procédé à la mise en place d'un certain nombre de procédures internes visant à établir une politique de gestion commerciale moderne propre à accroître la qualité des services.

67. Les modifications du règlement d'exécution du PCT, qui ont été adoptées par l'Assemblée du PCT à sa trente et unième session en septembre 2002 et à sa trente-deuxième session en septembre 2003 et qui ont pris effet au 1^{er} janvier 2004, ont nécessité au cours du premier semestre de 2004 des travaux complémentaires en ce qui concerne leur mise en œuvre. Ces travaux ont notamment consisté à : réviser les versions française et anglaise du Guide du déposant du PCT; réviser les versions française, allemande, anglaise, espagnole et japonaise des documents utilisés aux fins de la formation et des séminaires dans le cadre du PCT; publier des versions révisées du règlement d'exécution du PCT dans plusieurs langues; mettre à jour les sources d'index et de référence du PCT et assurer une formation interne au sein du Bureau du PCT.

68. Dans 1143 cas au total, des avis et des informations d'ordre juridique ont été fournis à des États contractants, à savoir des pays industrialisés (66% des avis et des informations fournis), certains pays d'Europe et d'Asie (18%), des pays en développement (13%) et des PMA (3%).

69. Quelque 64 séminaires, présentations ou séances de formation ont été organisés et ont rassemblé 3994 participants au total. Cinquante-cinq de ces séminaires ont eu lieu dans 13 pays différents et ont été suivis par 3663 participants. D'autres séances tenues au siège de l'OMPI ont inclus : trois Forums sur le PCT à l'intention des diplomates, organisés en français, en anglais et en espagnol; la Table ronde sur le PCT à l'intention des utilisateurs du PCT à laquelle ont participé des représentants des principaux utilisateurs du système du PCT (Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, Office européen des brevets et Bureau international), ainsi que trois séances de formation spécialisée et de présentations sur le PCT qui ont été respectivement organisées à l'intention du personnel d'autres services du Secrétariat, de fonctionnaires gouvernementaux et d'étudiants en propriété intellectuelle.

70. Les publications et textes ci-après ont été publiés ou diffusés sur l'Internet : feuilles de mise à jour du Guide du déposant du PCT et de la version Internet de ce guide; numéros spéciaux et Section IV de la Gazette du PCT; le bulletin PCT Newsletter; la publication intitulée "Le PCT en 2003"; le texte du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et de son règlement d'exécution, tel qu'il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004; la publication intitulée "History of the PCT Regulations, June 19, 1970 – January 1, 2004"; l'index des textes juridiques du PCT; des versions modifiées des formulaires du PCT; les versions prêtes à être remplies des formulaires du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur selon le PCT; des versions actualisées des documents de séminaire du PCT; des tableaux révisés de données de référence importantes du PCT; et des documents d'information générale en diverses langues. En outre, des présentations vidéo et PowerPoint sur les modifications du règlement d'exécution du PCT, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004, ont été mises à disposition sur l'Internet.

Sous-programme 03.3 – Classification internationale des brevets (CIB)

71. Les réunions ci-après relatives à la CIB ont eu lieu au cours de la période examinée : trente-quatrième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (Genève, février); deuxième réunion de l'équipe d'experts chargée de la mise à jour des exemples de la CIB destinés à la formation (Munich, Office allemand des brevets et des marques, mai); et onzième session du Groupe de travail sur la révision de la CIB (Genève, juin).

72. Le comité d'experts a approuvé les modifications à apporter à la septième édition de la CIB, ainsi que des modifications à apporter aux renvois et aux schémas généraux de sous-classes de la CIB. En ce qui concerne la réforme de la CIB, le comité a approuvé plusieurs documents qui serviront de base à l'utilisation de la CIB après sa réforme comme outil de classement et de recherche de documents de brevet. Afin que l'élaboration de la base de données centrale et la mise en œuvre la CIB après sa réforme dans les offices de propriété intellectuelle puissent se faire dans des délais élargis, le comité a décidé de reporter d'un an, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2006, l'entrée en vigueur de la CIB après sa réforme.

73. Le Groupe de travail sur la réforme de la CIB a passé en revue plusieurs projets de révision de la CIB, a approuvé une nouvelle sous-classe relative au "Conjoint control of vehicle functions" et un schéma de classement révisé pour les méthodes de commerce électronique, ainsi qu'un certain nombre de définitions relatives au classement de nature à expliquer en détail le contenu des sous-classes de la CIB. Le groupe de travail a également examiné des questions portant sur la publication de la huitième édition de la CIB et des publications connexes.

74. Afin d'améliorer l'accès aux sources d'information relatives à la CIB, le site Web qui lui est consacré a été intégralement repensé et un nouvel ensemble de documents concernant la réforme de la CIB y a été ajouté.

75. Une étude a été réalisée sur l'augmentation de la partie non-brevet de la documentation minimale du PCT en vue d'y inclure les périodiques et les bases de données relatifs aux savoirs traditionnels qui doivent être recommandés aux administrations internationales instituées en vertu du PCT aux fins de la recherche et de l'examen. Sur la base des critères définis par les administrations internationales, il a été proposé d'inclure dans la documentation minimale cinq périodiques relatifs aux savoirs traditionnels. Une liste actualisée des périodiques à utiliser aux fins de la recherche et de l'examen selon le PCT entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Un site Web consacré à la documentation minimale du PCT a été créé de façon à constituer une source d'informations sur l'augmentation de la partie non-brevet de la documentation minimale en vue d'y inclure des bases de données.

PROGRAMME PRINCIPAL 04

Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

76. Au cours de la période examinée, des efforts intensifs ont été déployés dans le cadre du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques(SCT) en faveur du développement progressif du droit international dans ces

domaines. Au nombre des décisions importantes prises par le comité figure la soumission à l'Assemblée générale de l'OMPI, en septembre 2004, d'une proposition visant à convoquer une conférence diplomatique pour la révision du Traité sur le droit des marques (TLT) au cours du premier semestre 2006.

77. Les activités d'enregistrement au titre des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne se sont poursuivies. À la fin de juin 2004, le nombre de demandes internationales d'enregistrement de marques reçues par le Bureau s'élevait à 14 006, soit une augmentation de 18,39% par rapport à la même période en 2003. Quelque 764 demandes internationales relatives à des dessins ou modèles industriels ont été reçues, soit une diminution de 43,45%. Cinq nouvelles demandes internationales ont été reçues au titre du système de Lisbonne et, au 30 juin, 784 enregistrements internationaux d'appellations d'origine étaient en vigueur.

78. Les modifications qui ont été apportées au règlement d'exécution commun à l'effet d'ajouter l'espagnol au nombre des langues de travail du système de Madrid sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2004, et de ce fait le système fonctionne dorénavant sur la base d'un régime trilingue.

79. Des activités de conseil et de promotion ont également été menées à bien pour faire en sorte que les traités, les recommandations et les normes de l'OMPI soient plus largement reconnus, utilisés et mis en œuvre dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

Sous-programme 04.1 - Développement du droit international et des services

80. Les travaux consacrés à la révision du Traité sur le droit des marques se sont poursuivis à la douzième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) en avril 2004, à laquelle ont participé 76 délégations d'États membres au total, ainsi que des représentants de quatre organisations intergouvernementales et de 14 organisations non gouvernementales. Le comité a travaillé intensivement sur les dispositions relatives à l'élection du domicile et au mandataire, aux communications et au sursis en matière de délais et a entrepris un examen complet sur le fond de projets d'article relatif aux licences de marques. En outre, il s'est penché pour la première fois sur les clauses finales et les dispositions administratives, telles qu'elles figurent dans le projet de TLT révisé.

81. Par ailleurs, le SCT a décidé de recommander à l'Assemblée générale de l'OMPI, en septembre 2004, de convoquer une conférence diplomatique pour la révision du TLT au cours du premier semestre de 2006, en laissant la réunion préparatoire en arrêter la date et le lieu exacts, et de prévoir deux autres sessions du SCT avant la tenue de cette conférence diplomatique.

82. En ce qui concerne les travaux du SCT sur la poursuite du développement du droit international des marques et sur le rapprochement des pratiques nationales des offices des marques, un questionnaire comportant un grand nombre de questions relatives à la législation nationale en matière de marques et aux pratiques administratives des offices a été adressé aux membres du comité en août 2003. À la fin de juin 2004, plus de 70 réponses avaient été

reçues. Elles seront rassemblées dans un document de synthèse provisoire qui sera diffusé une fois que les membres du comité auront eu la possibilité de présenter leurs commentaires. Ce document de synthèse pourrait servir de base aux travaux futurs du SCT.

83. Le SCT a également examiné la question de la protection des indications géographiques contre leur enregistrement abusif en tant que noms de domaine et a décidé que ce point resterait inscrit à son ordre du jour.

84. S'agissant de l'article 6ter de la Convention de Paris, la base de données "Article 6ter Express", fonctionnalité la plus récente dont a été dotée la Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle de l'OMPI, a été mise en service au début de 2004. Elle constitue un outil de recherche en ligne gratuit sur la totalité des signes et des emblèmes actuellement protégés au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Cette base de données, qui porte au total sur 1228 signes protégés, peut être consultée à l'adresse <http://www.wipo.int/article6ter/fr/>.

85. Au cours de la période examinée, cinq nouvelles notifications ont été envoyées au titre de l'article 6ter aux États parties à la Convention de Paris et, en application de l'accord OMPI-OMC de 1996, aux Membres de l'OMC qui ne sont pas parties à ladite convention. Au cours de la même période, 11 nouvelles demandes de notification ont été reçues.

86. Au cours de la période examinée, les autres activités ci-après ont été menées à bien : promotion des traités relatifs à la propriété industrielle (en particulier le TLT) et des recommandations communes; fourniture de conseils sur des projets de législation nationale, et tenue de réunions avec des délégués gouvernementaux et des représentants d'ONG et du secteur privé. Une assistance a par ailleurs été fournie au Secteur du développement économique et à l'Académie mondiale de l'OMPI. En outre, le Secteur des marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques a participé à un séminaire national sur les indications géographiques organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle et avec l'Organisation jamaïcaine pour le secteur privé, à Kingston. Il y a également participé à sept autres réunions à l'invitation des entités suivantes : Organisation mondiale du commerce (OMC); Institut européen de l'administration publique (IEAP); Institut de gestion internationale de l'Université de Graz (Autriche); Office international de la vigne et du vin (OIV); Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin (AIDV); Groupe japonais de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) et Conseil de réglementation de l'industrie de la Tequila (Mexique).

Sous-programme 04.2 - Systèmes d'enregistrement international

87. Au cours du premier semestre 2004, deux pays (la Croatie et le Kirghizistan) sont devenus parties au Protocole de Madrid et un pays (la Namibie) à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid. En mai, le Gouvernement de la République arabe syrienne a déposé l'instrument d'adhésion de son pays à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid (avec effet à compter d'août). En conséquence, à la fin de juin, le Protocole de Madrid était en vigueur dans 64 États et l'Arrangement de Madrid dans 55 États, ce qui porte à 76 le nombre total des États membres de l'Union de Madrid. Le 1^{er} juillet, l'Union européenne a adhéré au Protocole de Madrid, portant à 77 le nombre total des États membres participant au système de Madrid.

88. Trois pays ont déposé leur instrument d'adhésion à l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye (la Croatie, la Hongrie et la Namibie), un pays (la Croatie) a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye et un pays (la Hongrie) a dénoncé l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye (avec effet à compter du 1^{er} février 2005). En mai, l'Égypte a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1999 (avec effet à compter d'août). En conséquence, à la fin de juin, l'Acte de 1999 était en vigueur dans 14 États, l'Acte de 1960 dans 30 États et l'Acte de 1934 dans 15 États. Au total, 38 États participaient au système de La Haye.

89. Un pays (la Géorgie) a déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Lisbonne (avec effet à compter de septembre). À la fin de juin, l'Arrangement de Lisbonne étaient en vigueur dans 20 États.

90. Le 1^{er} avril 2004, les modifications qui avaient été apportées au règlement d'exécution commun à l'effet d'ajouter l'espagnol au nombre des langues de travail du système de Madrid sont entrées en vigueur. Depuis, le système de Madrid fonctionne donc sur la base d'un régime trilingue.

91. À la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 et l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye, l'Acte de 1999 a lui aussi pris effet le 1^{er} avril 2004.

92. S'agissant du fonctionnement du système de Madrid, à la fin de juin 2004, le nombre de demandes internationales d'enregistrement de marques reçues par le Bureau international s'élevait à 14 006, soit une augmentation de 18,39% par rapport à la même période en 2003, et le nombre d'enregistrements s'établissait à 11 665, soit une augmentation de 5,34%. Trois mille huit cent vingt-sept renouvellements d'enregistrements internationaux ont été reçus, soit une augmentation de 19,11%. Le nombre de modifications s'établissait à 36 000, soit une diminution de 8,01, alors que le nombre de modifications inscrites était de 30 894, soit une augmentation de 9,69%.

93. Conformément au règlement d'exécution commun modifié, la première version trilingue (français, anglais et espagnol), de la *Gazette OMPI des marques internationales* a été publiée le 20 mai 2004 (Gazette n° 8/2004). Parallèlement, le Bureau international a mis en place un système de publication hebdomadaire de cette gazette, laquelle a été publiée chaque semaine depuis cette date et est dorénavant intégralement imprimée à l'OMPI (à compter du n° 5/2004).

94. S'agissant du fonctionnement du système de La Haye, à la fin de juin 2004, le nombre de demandes internationales relatives à des dessins ou modèles industriels reçues par le Bureau international s'élevait à 764, soit une diminution de 43,45% par rapport à la même période en 2003. Mille huit cent trente-quatre renouvellements d'enregistrements internationaux ont été reçus, soit une augmentation de 2,63%. Le nombre de modifications inscrites était de 1214, soit une diminution de 32,10%.

95. À la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye, les demandes internationales relatives à des dessins ou modèles industriels ont commencé à être déposées conformément au règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 et l'Acte de 1934 à compter du 1^{er} avril 2004, date d'entrée en vigueur dudit règlement d'exécution commun et des nouvelles instructions administratives.

96. Dans le cadre du système de Lisbonne, cinq nouvelles demandes internationales ont été reçues par le Bureau international au cours du premier semestre 2004, ce qui équivaut exactement au nombre de demandes internationales reçues au cours de la même période en 2003. À la fin de juin 2004, 784 enregistrements internationaux d'appellations d'origine étaient en vigueur.

97. Des efforts ont également été déployés pour automatiser davantage les procédures internationales au titre du système de Madrid et du système de La Haye, pour encourager les offices des Parties contractantes et les utilisateurs à communiquer avec le Bureau international par voie électronique et pour établir sous forme électronique un registre international selon l'Arrangement de Lisbonne.

98. Les activités visant à promouvoir les systèmes d'enregistrement international de Madrid, de La Haye et de Lisbonne ont notamment consisté en : un Forum sur la propriété intellectuelle et les PME à l'intention des offices de propriété intellectuelle et des institutions compétentes de l'OCDE et des pays de l'Europe élargie organisé par l'OMPI à Alicante; une Conférence internationale sur les dessins et modèles organisée par l'OMPI, le Ministère italien des activités de production et la ville de Venise, à Venise; et une réunion intitulée "L'OMPI à la Silicon Valley–La propriété intellectuelle dans les domaines de haute technologie sur le marché mondial" conjointement organisée par l'OMPI et la Faculté de droit de l'Université de Stanford, à Palo Alto.

99. La promotion du système de Madrid et du système de La Haye a également été assurée dans le cadre de la participation à des séminaires et à des séances d'information organisés en Azerbaïdjan, à Cuba, à Chypre, en France, en Iran (République islamique d'), au Kenya et en Suisse par les offices nationaux de propriété industrielle et en Chine par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHIM). L'OMPI a aussi participé à neuf réunions, séminaires ou ateliers à l'invitation des entités suivantes : Centre universitaire d'enseignement et de recherche en propriété intellectuelle (CUERPI), Association communautaire du droit des marques (ECTA), *Forum Institut für Management*, Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association interaméricaine des avocats (IABA), Association internationale pour les marques (INTA), *Management Forum Ltd.* et Université d'Alicante.

100. Par ailleurs, le personnel des offices nationaux de propriété industrielle ci-après a reçu une formation sur les procédures selon le système de Madrid ou de La Haye : Département de l'enregistrement des sociétés de Chypre, Institut kenyan de la propriété industrielle, Organisation de l'enregistrement des actes et des propriétés de la République islamique d'Iran, Organisme d'État chargé de la normalisation, de la métrologie et des brevets d'Azerbaïdjan, Office suédois des brevets et de l'enregistrement et l'Institut national français de la propriété industrielle.

101. Un séminaire sur l'enregistrement international des marques a été organisé à l'OMPI et a eu pour objet d'exposer le système de Madrid à des représentants du secteur privé et d'offices nationaux de propriété industrielle. Une formation sur les procédures selon le système de Madrid a également été assurée au siège de l'OMPI à l'intention du personnel de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et de l'Institut coréen de l'information en matière de brevets.

Sous-programme 04.3 – Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels

102. Au cours du premier semestre 2004, un pays (la Belgique) a adhéré à l'Arrangement de Locarno, ce qui porte à 44 le nombre total des États parties à cet arrangement.

103. La nouvelle édition (la huitième) de la classification de Locarno, publiée en anglais et en français en septembre 2003, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

104. Le Groupe de travail préparatoire de l'Union de Nice a tenu sa vingt-quatrième session du 19 au 23 avril 2004 afin de poursuivre la révision de la huitième édition de la classification de Nice.

105. Les activités visant à promouvoir une application plus étendue des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno se sont poursuivies et une assistance a été fournie dans le cadre du Fonds fiduciaire japonais, y compris deux missions techniques et de formation sur la classification de Nice et la classification de Vienne effectuées au Bhoutan et à Sri Lanka.

106. Dans le cadre du Service de classement pour les marques de l'OMPI, quelque 50 rapports contenant des conseils sur le classement approprié des indications de biens et de services ont été communiqués à des offices nationaux de propriété industrielle sur leur demande. Une nouvelle recommandation du Bureau international, reprenant l'essentiel des rapports de classement qui ont été établis, a été adressée en janvier aux membres de l'Union de Nice ainsi qu'aux observateurs auprès du comité d'experts et du groupe de travail préparatoire de l'Union de Nice.

PROGRAMME PRINCIPAL 05

Droit d'auteur et droits connexes

107. Le Secteur du droit d'auteur et des droits connexes a poursuivi le renforcement du système international du droit d'auteur et des droits connexes grâce à une protection juridique, une diffusion, une utilisation et une gestion plus efficaces des œuvres littéraires et artistiques et d'autres objets de protection.

Sous-programme 05.1 - Développement de la législation internationale sur le droit d'auteur

108. Les activités consistant à promouvoir le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) et à donner des avis juridiques à cet égard se sont poursuivies, notamment dans le cadre de quatre missions de fonctionnaires dans les États membres et d'un voyage d'étude d'un représentant d'un pays en développement, en collaboration avec le Secteur du développement économique et le Secteur des relations extérieures et de la coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie. Quatre pays sont devenus parties au WCT et un pays au WPPT au cours de la période considérée, portant le nombre total de pays adhérant à ces traités à 46 et 43, respectivement. Un groupe important de pays continue de se préparer activement à adhérer à ces mêmes traités.

109. La dernière partie d'une étude sur le transfert des droits attachés aux interprétations et exécutions audiovisuelles et les aspects connexes de droit international privé a été terminée en juin. Des consultations informelles se poursuivent entre les parties prenantes intéressées du secteur privé.

110. Après avoir étudié la question de la protection des bases de données non originales, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI (SCCR) a décidé, à sa onzième session, en juin 2004, de revenir sur cette question à sa deuxième session de 2005, afin de continuer à offrir un forum de discussion propre à favoriser la recherche d'un consensus en la matière.

111. Dans la perspective de la préparation d'une conférence diplomatique sur la protection des organismes de radiodiffusion, un projet de texte de synthèse relatif à un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion a fait l'objet, lors de la session de juin du comité, d'un débat de fond qui a permis de préciser l'étendue de la protection à conférer à ces organismes et qui s'est traduit par une recommandation du SCCR à l'Assemblée générale de l'OMPI, tendant à ce que celle-ci envisage la convocation d'une conférence diplomatique en temps utile. Le comité espère être en mesure de recommander, après l'examen d'une version plus aboutie du texte de synthèse du projet de traité en novembre 2004, des dates précises pour la tenue d'une conférence diplomatique.

112. L'OMPI a continué de dispenser des avis juridiques et des commentaires et d'apporter une assistance technique aux États membres. Au cours de la période considérée, plus de 300 demandes formulées par écrit ont été traitées. Vingt-deux missions ont été effectuées par des fonctionnaires, qui ont ainsi participé à 12 conférences, séminaires et consultations au niveau international et 11 au niveau régional, sous-régional ou national, dans 21 pays au total, dont trois pays en développement et deux pays en transition. Ces manifestations étaient organisées par des autorités gouvernementales ou semi gouvernementales, des universités, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé. Plus de 19 000 personnes ont reçu des informations sur les questions de droit d'auteur.

113. Le Guide des traités de droit d'auteur et de droits connexes de l'OMPI et le Glossaire des termes de droit d'auteur et de droits connexes ont été publiés.

114. Le Secrétariat est resté régulièrement en contact avec les fonctionnaires nationaux des États membres et les représentants de certaines organisations intergouvernementales et de nombreuses organisations non gouvernementales, y compris des universités et des organismes du secteur privé. En outre, des réunions et des discussions portant notamment sur les questions de politique générale, d'accès, de technologie, d'application des droits et d'ordre commercial ont eu lieu avec les milieux d'affaires, les créateurs et les utilisateurs. Ces activités visaient en particulier à sensibiliser le public, ainsi qu'à mettre en lumière la contribution de la protection du droit d'auteur à la création de richesses et son utilisation au service de la gestion culturelle.

Sous-programme 05.2 - Création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur

115. Onze missions ont été effectuées dans cinq pays afin de mieux faire comprendre la contribution économique du droit d'auteur à l'économie locale, régionale et internationale. Le fonctionnement effectif du système du droit d'auteur dans l'environnement numérique a spécialement retenu l'attention dans le cadre de la participation à des réunions portant sur des thèmes liés à l'avenir du patrimoine commun numérique, à l'accès mondial aux didacticiels essentiels, au projet axé sur le média numérique et aux logiciels libres. Des fonctionnaires ont présenté des exposés, animé des débats, donné des consultations sur l'évolution du droit et de la pratique dans le domaine du droit d'auteur, donné des conseils à divers gouvernements et groupes gouvernementaux régionaux et, plus généralement, suivi l'évolution des tendances les plus récentes dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes. Plus de 1000 personnes ont bénéficié d'informations sur des questions liées à la création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur.

116. Les systèmes d'enregistrement volontaire de 14 pays en développement et États développés, membres de l'Union de Berne, ont été passés en revue. Les conclusions de cette étude sont en cours d'analyse afin de démontrer les avantages que ces systèmes ont procurés aux pays qui les ont adoptés et de mettre en parallèle les similitudes et les différences de ces mêmes systèmes.

117. Le Guide de l'OMPI sur les licences de droit d'auteur et de droits connexes a été publié.

118. Le Secteur du droit d'auteur et des droits connexes a continué de représenter activement l'Organisation aux réunions préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir l'an prochain.

PROGRAMME PRINCIPAL 06

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

119. Le 12 mai, le Centre d'arbitrage et de médiation a été saisi de la sixième plainte en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) et des procédures fondées sur ceux-ci. De janvier à juin, le centre a été saisi de 526 plaintes de cette nature, chiffre comparable à celui de la même période en 2003. L'administration de ces litiges par l'OMPI a efficacement contribué à l'application des droits attachés aux marques. Le centre a également été saisi de nouveaux litiges au titre des règlements de médiation et d'arbitrage de l'OMPI en raison de sa notoriété en tant que prestataire de services d'arbitrage et de médiation pour toutes sortes de litiges commerciaux comportant des aspects de propriété intellectuelle. Outre l'administration des litiges, le centre a fait paraître plusieurs nouvelles publications en sa qualité de principal organisme spécialisé dans le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle.

Sous-programme 06.1 – Services d'arbitrage et de médiation

120. Parce qu'elles exigent un règlement international, neutre et efficace, les transactions telles que les licences transfrontières prévoient de plus en plus souvent que les litiges seront soumis à la médiation ou à l'arbitrage selon les règlements de l'OMPI. Au cours du premier semestre de 2004, le centre a été saisi de cinq litiges plus courants portant sur les brevets, le droit d'auteur et les marques, pour un total de huit litiges administrés selon ces procédures au cours de la période considérée. Il a en outre été saisi de 16 demandes d'arbitrage ou de médiation de litiges relatifs à des noms de domaine. En tant qu'organisme chargé d'administrer les litiges, le centre a procédé à la désignation d'arbitres et de médiateurs spécialisés de l'OMPI et les a aidés à mener efficacement la procédure. Il a aussi aidé les parties à des litiges non administrés par l'OMPI à choisir des intermédiaires neutres dans sa base de données relative aux spécialistes de la propriété intellectuelle et du règlement des litiges, qui compte un nombre croissant de noms.

121. Parmi les réunions organisées en rapport avec les procédures de l'OMPI en matière de règlement des litiges, il convient de mentionner deux sessions de l'Atelier de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle, tenues à Genève. Au nombre des publications parues figure une nouvelle édition du Guide de la médiation OMPI, disponible en plusieurs langues et mise à jour pour comporter des exemples de litiges réglés par l'OMPI, ainsi qu'un nouveau volume rédigé par un intermédiaire neutre de l'OMPI et publié par la CNUCED sur la médiation et l'arbitrage de l'OMPI. Pour mieux faire connaître l'intérêt des procédures de l'OMPI en matière de règlement des litiges en tant qu'option supplémentaire à la disposition des titulaires de droits de propriété intellectuelle et des utilisateurs, le centre a répondu à des centaines de demandes de renseignements et présenté des exposés à l'intention de groupes cibles des milieux de la propriété intellectuelle, y compris lors de séminaires et réunions accueillis par l'OMPI.

Sous-programme 06.2 – Politiques et procédures en matière de noms de domaine

122. Le centre a poursuivi ses activités en tant que premier prestataire de services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet. Administrés dans 11 langues différentes, les 6249 litiges relatifs à des noms de domaine régis par les principes UDRP dont le centre a été saisi depuis le lancement de ce service de l'OMPI en décembre 1999 ont mis en présence des parties de 119 pays et ont porté sur 11 021 noms de domaine distincts. Les principes UDRP sont restés la principale procédure relative aux noms de domaine administrée par le centre, qui s'applique principalement aux domaines *.com*, *.net* et *.org* ainsi qu'à sept domaines créés plus récemment. En plus de ses activités portant sur les noms de domaine génériques de premier niveau susmentionnés, le centre a contribué, au cours du premier semestre de 2004, à la conception et la mise en œuvre de mécanismes de règlement des litiges pour les noms de domaine de premier niveau correspondant aux codes de pays *.ch* (Suisse) et *.fr* (France). À la fin de la période considérée, 42 services d'enregistrement avaient ainsi désigné le centre comme institution de règlement des litiges.

123. Enrichissant en permanence son site Web, le centre a traité 452 nouvelles décisions rendues par les commissions de l'OMPI chargées du règlement des litiges relatifs aux noms de domaine aux fins de leur intégration dans l'index juridique en ligne du centre. Ce service accessible gratuitement a grandement contribué au succès du site du centre, qui continue à figurer parmi les pages Web les plus consultées de l'OMPI. En outre, le recueil des décisions

des commissions administratives de l'OMPI relatives aux noms de domaine, compilation destinée à illustrer les principales questions de fond et le déroulement des procédures régies par les principes UDRP, a été publié en anglais.

124. Les discussions se sont poursuivies avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et ses diverses parties prenantes quant aux aspects du système des noms de domaine intéressant la propriété intellectuelle. Elles ont notamment porté sur la suite à donner aux recommandations formulées par les États membres de l'OMPI dans le cadre du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet. À cet égard, des contributions ont été apportées aux travaux du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT).

PROGRAMME PRINCIPAL 07

Questions diverses de propriété intellectuelle

125. Au cours du premier semestre de 2004, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, après avoir achevé son mandat exploratoire initial, a poursuivi ses travaux en fonction d'une nouvelle approche axée sur les résultats, conformément au nouveau mandat, plus ciblé, que lui a conféré l'Assemblée générale de l'OMPI. Au cours de la période considérée, le comité intergouvernemental a continué de s'affirmer comme principale tribune internationale pour le dialogue politique et la mise en commun de données d'expérience concrètes dans un important secteur prioritaire de la coopération internationale. Il a réalisé de sensibles progrès dans l'élaboration d'un cadre international plus clair et mieux construit et a mené de nombreuses initiatives concrètes sur les plans de l'orientation juridique et des principes d'action, du renforcement des capacités et de la protection défensive contre l'obtention illégitime de brevets portant sur les savoirs traditionnels.

126. La nécessité de rendre la participation aux travaux du comité intergouvernemental la plus large et la plus ouverte possible a été une préoccupation majeure, des mesures concrètes étant prises pour renforcer la participation du nombre croissant d'ONG accréditées représentant des communautés autochtones et locales. Les détenteurs de savoirs traditionnels, les administrations nationales et les organismes régionaux ont bénéficié d'initiatives en matière de renforcement des capacités et d'information sur les politiques à mettre en œuvre, y compris la publication d'articles et d'études, et de nombreux programmes et séminaires de formation organisés par des ONG, des institutions des Nations Unies partenaires, l'Académie mondiale de l'OMPI et d'autres établissements d'enseignement et de formation ont reçu un appui.

127. Le budget de l'exercice biennal 2004–2005 a repris dans un sous-programme distinct (sous-programme 07.2) les activités relatives à la propriété intellectuelle et aux sciences de la vie, afin de coordonner et de renforcer les mesures déjà prises par l'OMPI pour favoriser et inspirer les débats engagés sur la politique à suivre au niveau international dans ce secteur essentiel, portant à la fois sur les techniques médicales et les biotechnologies agricoles. Les rapides avancées des sciences de la vie ont suscité un vaste débat international sur le rôle approprié et l'incidence réelle des droits de propriété intellectuelle sur les techniques des sciences de la vie et ce qu'ils impliquent en termes d'éthique, de développement et de

politique de la santé. Dans le cadre de ce sous-programme, l'OMPI a renforcé son apport aux discussions internationales sur la politique à suivre à cherchant tout particulièrement à favoriser la compréhension concrète et empirique de ces questions. Elle a joué un rôle actif à cet égard, en collaboration avec la Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique.

128. Le Comité consultatif sur l'application des droits a tenu en juin sa deuxième session, axée sur le rôle du pouvoir judiciaire dans l'application des droits de propriété intellectuelle. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a participé à de nombreuses activités organisées par l'OMPI exclusivement ou en collaboration avec diverses organisations partenaires, dont certaines représentaient le secteur privé, pour dégager une vision collective des principes relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle. Le Secrétariat s'est aussi activement employé à mettre au point le nouveau site Web sur l'application des droits, qui a été lancé en avril et qui intègre le Forum électronique sur les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle (IPEIS).

Sous-programme 07.1 – Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore

129. La sixième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore s'est tenue en mars. Ses travaux ont été marqués par une plus grande harmonie et une coopération accrue avec d'autres organisations internationales et régionales et avec les administrations nationales. La nécessité d'une participation sans exclusive au comité intergouvernemental a été une préoccupation majeure, et le nombre d'ONG spécialement accréditées auprès du comité approche la centaine. Des mesures concrètes ont été prises pour renforcer la participation du nombre croissant d'ONG accréditées représentant des communautés autochtones et locales et pour communiquer leur point de vue dans la documentation officielle du comité et sur un site Web spécialisé.

130. L'un des principaux résultats de la sixième session a été la proposition de définir deux ensembles complémentaires d'objectifs communs et de principes fondamentaux concernant respectivement la protection des expressions culturelles traditionnelles ou folklore et la protection des savoirs traditionnels, à compléter par un aperçu des lignes d'action possibles et des mécanismes juridiques actuellement appliqués pour donner effet à ces objectifs et principes. Les travaux seront fondés sur la solide base empirique déjà constituée à partir d'un large éventail d'enseignements pratiques, des initiatives prises aux niveaux national et régional, d'autres domaines du droit international et de son application ainsi que des besoins et attentes des détenteurs de savoirs traditionnels et des dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles.

131. La documentation établie en vue de sixième session a été complétée par des exposés, des réunions et des forums de consultation, y compris des activités de sensibilisation et d'information des ONG observatrices, fondées sur l'expérience concrète de plus de 80 pays et sur des consultations avec plus de 3000 représentants des communautés traditionnelles.

132. Dans les limites des ressources disponibles, et grâce à une étroite coordination avec d'autres programmes de l'OMPI et divers organes et institutions, il a été possible de participer à un large éventail de missions, réunions et ateliers afin de soutenir directement des initiatives

visant à renforcer la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles (folklore), à savoir :

- Séminaire ICTSD-CNUCED sur les indications géographiques et le développement durable, à Genève, en mars;
- Soixantième session de la Commission des droits de l'homme, à Genève, en mars/avril;
- Atelier régional de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur certaines questions d'actualité relatives à la propriété intellectuelle, à Kuala Lumpur, en avril;
- Conférence sur le folklore, l'écologie esthétique et le domaine public, à l'Université de Pennsylvanie (Philadelphie), en avril;
- III^e Congrès de l'Asociación de Antiguos Alumnos del Magister Lvcentinvs (AAA), à Cartagena de Indias (Colombie), en avril;
- Conférence annuelle de la Faculté de droit de l'Université Fordham sur le droit et la politique en matière de propriété intellectuelle au niveau international, à New York, en avril;
- Huitième congrès de la Société internationale d'ethnologie et de folklore (SIEF) et troisième congrès de l'Association d'anthropologie méditerranéenne (ADAM), à Marseille, en avril/mai;
- Fédération internationale des semences : Séminaire sur la protection de la propriété intellectuelle et sur l'accès aux ressources phytogénétiques, à Berlin, en mai;
- Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, à New York, en mai;
- L'OMPI à la Silicon Valley – la propriété intellectuelle dans les domaines de haute technologie sur le marché mondial, Faculté de droit de l'Université de Stanford, à Stanford, en mai;
- Symposium sur le droit d'auteur organisé par les États-Unis et l'OMPI, à Washington, en mai;
- Atelier de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe sur l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités des systèmes de savoirs autochtones, à Pretoria, en juin;
- Quarante-troisième session de l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO) sur les expressions du folklore et leur protection internationale, à Bali, en juin;
- Atelier régional de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les pays africains, à Sandton (Afrique du Sud), en juin; et
- Le Nouvel Ordre de la propriété intellectuelle : un compromis mondial, à l'Université de Haifa (Israël), en juin.

133. L'OMPI a aussi pris part à la septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), où a été lancée une importante étude commandée par l'OMPI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

134. Enfin, en vue de favoriser la prise en considération des préoccupations relatives aux savoirs traditionnels, ce sous-programme a aussi permis de contribuer à la réalisation des travaux en cours dans d'autres secteurs, tels que la révision de la classification internationale des brevets (CIB) et de la documentation minimale dans le cadre du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). C'est aussi par l'intermédiaire de ce sous-programme que l'OMPI a directement appuyé les initiatives nationales et régionales

visant à arrêter des positions de principe sur les questions concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (ou folklore), ou y a apporté une contribution non négligeable.

Sous-programme 07.2 – Propriété intellectuelle et sciences de la vie

135. Le Secrétariat a présenté des exposés portant d'une part, à la demande des États membres, sur les grandes options relatives à la gestion de la propriété intellectuelle inhérente aux innovations financées par l'État dans le domaine des technologies pour la santé et, d'autre part, sur les questions relatives à la protection par brevet des biotechnologies, à l'intention de représentants de pépinières d'entreprises de haute technologie. Il a aussi expliqué concrètement les questions touchant à la protection par brevet de matériel tel que les protéines, l'ADN et les organismes vivants et contribué aux travaux de la réunion du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la biotechnologie et des réunions de l'UNESCO concernant un projet de déclaration sur la bioéthique. En outre, le Secrétariat a contribué à une série d'ateliers régionaux de l'OMC concernant des questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle, y compris la santé publique.

136. Les activités ont été principalement axées sur les travaux de la Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique. À cet égard, un cadre général d'action a été mis au point sous la forme d'une proposition initiale et d'un programme d'études complémentaires, assortis d'un processus permanent d'élaboration et de liaison permettant de fournir une large gamme de données concrètes et objectives à l'appui des travaux de la commission visant à recenser les obstacles à l'innovation concernant les maladies rares ainsi que les moyens appropriés de surmonter les obstacles à la prise en charge des besoins sanitaires des pays en développement.

Sous-programme 07.3 – Questions et projets spéciaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle

137. La deuxième session du Comité consultatif sur l'application des droits s'est tenue du 28 au 30 juin 2004. Comme convenu, les débats ont suivi une approche thématique et ont essentiellement porté sur le rôle du pouvoir judiciaire, des autorités parajudiciaires et de l'accusation dans la sanction des droits. Des magistrats et fonctionnaires nationaux de haut niveau venus de diverses régions ont présenté une série d'exposés à la réunion, qui a été consacrée à l'examen d'un ensemble de questions essentielles se rattachant au thème retenu, telles que l'importance de la formation continue et de la spécialisation des magistrats dans le domaine de la propriété intellectuelle, les actions civiles et pénales et les mesures de réparation, la détermination des dommages-intérêts dans le cadre de divers systèmes juridiques et les mesures visant à réduire les frais de justice dans le domaine de la propriété intellectuelle, telles qu'une gestion efficace des dossiers par le pouvoir judiciaire, l'intégration des procédures de médiation dans la structure judiciaire et la rationalisation des procédures dans le cadre du contentieux de la propriété intellectuelle. En conclusion, il a notamment été décidé que la prochaine réunion du Comité consultatif portera sur la question de l'éducation et de la sensibilisation, y compris la formation, dans tous les domaines de l'application des droits, en insistant particulièrement sur les domaines d'intérêt commun tels qu'ils ressortent des demandes d'assistance présentées par les États membres.

138. Au cours de la période considérée, diverses réunions et séances d'information internes ont eu lieu pour coordonner l'assistance à fournir à la demande des États membres dans le domaine de l'application des droits. De nombreuses réunions ont accueilli un certain nombre de délégations d'États membres, composées notamment de hauts magistrats et de fonctionnaires nationaux de haut niveau, pour analyser et étudier certaines questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle. En outre, la Division de l'application des droits et des projets spéciaux s'est activement employée à faire comprendre les principes de l'application des droits de propriété intellectuelle en participant à des réunions et séminaires organisés par d'autres secteurs de l'OMPI. On citera notamment, parmi ces activités, le Séminaire sous-régional de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle (Almaty, Kazakhstan), le Séminaire intensif de l'OMPI sur le droit de la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants en droit (Genève), le Colloque international sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats et membres du tribunal kényen de la propriété industrielle (Nairobi, Kenya) et le Colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats du Soudan (Genève).

139. Dans le cadre des activités susmentionnées, les gouvernements nationaux et organisations régionales ont bénéficié d'une assistance pour moderniser le cadre législatif relatif à l'application des droits de propriété intellectuelle. Une attention particulière a été accordée aux demandes d'assistance des États membres relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies en matière d'application des droits, qui supposent notamment des consultations pour l'amélioration de la coopération avec le secteur public et l'intégration de l'aide du secteur privé par l'intermédiaire de ses associations représentatives.

140. Conformément aux objectifs de coopération et de coordination avec les organisations multilatérales et régionales en vue du partage des compétences et de l'échange de données d'expérience dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, l'OMPI a continué de coopérer étroitement avec un certain nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et leurs programmes axés sur l'application des droits de propriété intellectuelle, et notamment avec le Groupe stratégique sur les droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), Interpol et son groupe de lutte contre la criminalité liée à la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le programme spécifique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les médicaments de qualité inférieure et contrefaits, la Commission spéciale sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale de la Conférence de La Haye de droit international privé, l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), l'International Anti-Counterfeiting Coalition (IACC), le Counterfeiting Intelligence Bureau de la Chambre de commerce internationale, la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), la Motion Pictures Association (MPA), l'Union internationale des éditeurs (UIE), Reconnaissance International et l'International Hologram Manufacturers Association.

141. Les principales activités poursuivies dans ce domaine ont notamment été les suivantes : préparatifs du premier congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et participation à ce congrès, tenu les 25 et 26 mai 2004 à Bruxelles et organisé par l'OMD et Interpol avec le soutien de l'OMPI; participation à l'atelier satellite de l'OMS sur les médicaments contrefaits, tenu à Madrid les 13 et 14 février; participation à deux sessions d'étude du projet de convention de La Haye sur les accords exclusifs d'élection de for (La Haye/Washington, 29-31 mars et 21-27 avril); participation à la Journée mondiale de la lutte contre la criminalité liée à la propriété intellectuelle, durant la Conférence internationale d'Interpol sur la criminalité financière, tenue à Lyon le 15 avril. À la demande de l'Organisation mondiale

des douanes, des observations et commentaires sur les dispositions types de l'OMD concernant l'application des droits de propriété intellectuelle ont aussi été élaborés.

142. En collaboration avec la Commission européenne et avec le concours de la Division de la coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie de l'OMPI, la Division de l'application des droits et des projets spéciaux a lancé un programme de formation et d'éducation sur l'application des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du programme d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) pour l'élargissement en Europe, qui relève de la Commission. Dans ce contexte, l'OMPI a élaboré des programmes destinés à des ateliers et conférences du TAIEX sur l'application des droits de propriété intellectuelle, auxquels elle a participé à Bruxelles (Belgique), à Bucarest (Roumanie), à Bratislava (Slovaquie) et à Varsovie (Pologne), qui étaient organisés à l'intention de magistrats, d'avocats spécialisés en propriété intellectuelle, de fonctionnaires des douanes et de la police et d'associations de consommateurs.

143. En outre, un site Web consacré à l'application des droits, qui intègre le Forum électronique sur les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle (IPEIS), a été mis au point et créé, et un bulletin électronique résumant les événements mondiaux et les activités de l'OMPI dans le secteur de l'application des droits a été publié.

PROGRAMME PRINCIPAL 08

Coopération avec les pays en développement

144. Les activités du Secteur du développement économique ont été axées sur l'utilisation pratique du système de la propriété intellectuelle au service du développement économique des pays en développement. Tout en s'intéressant aux besoins spécifiques de la communauté de la propriété intellectuelle, l'OMPI a continué de se prêter à des débats d'orientation sur la propriété intellectuelle et a donné des avis et proposé des instruments appropriés pour optimiser et évaluer l'incidence du système de la propriété intellectuelle sur l'économie nationale. Plus particulièrement, on s'est efforcé d'aider les pays en développement à intégrer la propriété intellectuelle dans leurs politiques et pratiques en matière de développement, à évaluer, gérer et exploiter les actifs de propriété intellectuelle, à concevoir des politiques dynamiques compte tenu des avantages respectifs de celles-ci sur le plan de la création et à répondre aux objectifs d'intérêt public. Divers outils concrets ont été mis au point à l'intention des pays en développement, ou mis à leur disposition, pour permettre d'atteindre ces buts.

145. Treize réunions régionales ont été organisées dans les différentes régions géographiques. Des missions consultatives ont été organisées et des conseils d'ordre juridique et économique ou se rapportant à la gestion ont été dispensés à la demande de pays et projets régionaux. Cent dix-neuf missions, auxquelles ont participé 135 conférenciers et 53 experts internationaux, ont été effectuées par des fonctionnaires. Au total, 6515 participants de pays en développement ont pris part aux activités du secteur.

146. Au cours de la période considérée, 20 voyages d'étude ont été organisés, quatre plans d'action ciblés par pays ont été mis en œuvre et du matériel et logiciel a été fourni à 20 pays. Deux sociétés de perception ont aussi bénéficié d'une assistance.

147. Les gouvernements des États membres et les administrations nationales de la propriété intellectuelle figurent au nombre des principaux partenaires de l'OMPI dans le cadre de ces activités. Des ressources consacrées à celles-ci ont aussi été mises à disposition par les gouvernements de la France, du Japon, de la République de Corée et de la Suède, dans le cadre de fonds fiduciaires. Les relations de partenariat avec différentes organisations telles que l'Agence internationale de la francophonie, la CNUCED, la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), l'OMC, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'UNESCO et l'Union européenne ont été développées.

Sous-programme 08.1 – Renforcement des capacités aux fins du développement

148. En Afrique, l'accent a principalement été mis sur la concrétisation des avantages économiques que procure le système de la propriété intellectuelle. À cette fin, un atelier national sur la concession sous licence d'actifs de propriété intellectuelle et un séminaire de sensibilisation visant à promouvoir le dépôt de demandes de brevet ont eu lieu respectivement les 29 et 30 mars à Abuja et le 1^{er} avril à Lagos, en coopération avec le Gouvernement du Nigéria et l'Office national pour l'acquisition et la promotion des technologies (NOTAP).

149. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un projet pilote consacré à la promotion et à la protection des indications géographiques dans les pays francophones d'Afrique s'est poursuivie. À cet égard, des missions destinées à souligner l'importance que revêtent les indications géographiques pour le développement économique, et à lutter contre la pauvreté en zones rurales ont été effectuées en mars, au Cameroun et en Guinée, en coopération avec l'Institut national des appellations d'origine (INAO) (France), le Centre international pour la recherche agronomique et le développement (CIRAD) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

150. En outre, dans le cadre du projet de "Renforcement d'expertises francophones en négociation d'accords commerciaux" (REXPACO) lancé à l'initiative de l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF), l'OMPI a participé à des séances de formation tenues à Yaoundé (Cameroun), à Dakar (Sénégal) et à Antananarivo (Madagascar).

151. Un atelier national de deux jours sur l'application des droits de propriété intellectuelle, organisé à l'intention de fonctionnaires du pouvoir judiciaire, des douanes et de la police ainsi que de titulaires de droits, et un colloque de deux jours sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des membres du Tribunal kenyan de la propriété industrielle se sont tenus, en juin, à Nairobi, en coopération avec l'Institut kenyan de la propriété industrielle (KIPI). Un atelier sous-régional de trois jours sur l'application des droits de propriété intellectuelle organisé à l'intention de juges a eu lieu en juin, à Libreville (Gabon). Un séminaire organisé à l'intention de représentants d'instances judiciaires et de bureaux du droit d'auteur s'est tenu en avril, à Niamey (Niger).

152. Des voyages d'étude portant sur les procédures de documentation et de répartition dans le domaine de la gestion collective se sont déroulés du 28 avril au 7 mai, à Lisbonne, en coopération avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et la Société portugaise des auteurs (SPA), à l'intention de fonctionnaires provenant de pays lusophones (Angola, Cap-Vert et Mozambique). Une table ronde à laquelle ont participé des représentants de l'OMPI a eu lieu au cours du voyage d'étude.

153. L'OMPI a continué de fournir une aide à l'automatisation aux offices de propriété intellectuelle de certains pays d'Afrique, à savoir le Botswana, le Ghana, le Lesotho, le Nigéria et le Zimbabwe, en installant du matériel, en mettant en place le système des marques de l'OMPI (TMS), en formant le personnel chargé de l'enregistrement et en procédant à la saisie de données.

154. S'agissant de la région des pays arabes, l'OMPI a achevé la réalisation de l'étude sur l'importance des industries du droit d'auteur dans certains pays arabes, à savoir l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie. Présentes dans les domaines du logiciel et de l'édition d'œuvres musicales, d'œuvres cinématographiques et de livres, les industries qui ont fait l'objet de cette étude ont été retenues en raison des vastes possibilités qu'elles offrent tant pour le développement économique que pour la sauvegarde et la préservation des traditions et de l'identité culturelles nationales. Cette étude, qui est une analyse des conditions dans lesquelles fonctionnent ces industries spécialisées dans le domaine culturel, s'adresse aux responsables de l'élaboration des politiques ainsi qu'aux diverses parties prenantes des activités fondées sur le droit d'auteur.

155. Une réunion sous-régionale sur l'application des droits de propriété intellectuelle organisée à l'intention des procureurs des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) a eu lieu, en avril, à Mascate (Oman). Elle a permis aux participants de mieux appréhender le régime multilatéral d'application des droits de propriété intellectuelle, y compris les conditions, les mesures et les procédures particulières requises pour assurer le fonctionnement efficace des mécanismes d'application des droits ainsi que les problèmes et les contraintes liés à ces mécanismes. À cette fin, les participants ont mis en commun les expériences acquises au niveau international dans le cadre des systèmes de pays européens ou de pays arabes et ont largement débattu du rôle que jouent le pouvoir judiciaire, le ministère public, les autorités de police et des douanes ainsi que le secteur privé dans la lutte contre le piratage et la contrefaçon. Ils ont également examiné la question sous l'angle du développement, compte tenu des possibilités qu'offre une exploitation efficace des droits de propriété intellectuelle pour la création d'emplois et de recettes. Les procureurs et les responsables de l'application des droits au niveau local d'Arabie saoudite, du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, d'Oman et du Qatar ont participé à cette réunion, ainsi que des juges d'Égypte et d'Italie et des représentants du secteur privé.

156. Une conférence régionale organisée par l'OMPI pour les pays arabes sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle s'est tenue en mai à Ajman (Émirats arabes unis). Il s'agissait de la première conférence régionale consacrée à l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités des pays arabes, organisée en coopération avec l'Université Ajman des sciences et des technologies. Son objectif était de promouvoir l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités arabes, en prenant en considération les compétences spécialisées et l'expérience acquises par les universités d'Europe et des États Unis d'Amérique faisant autorité en la matière. Une série de recommandations relatives à l'assistance susceptible d'être offerte par l'OMPI dans ce domaine a été adoptée.

157. Une réunion régionale organisée par l'OMPI pour les pays arabes sur le thème "Propriété intellectuelle : moteur de la croissance économique" s'est tenue en juin, à Amman, avec la coopération du Centre Abdullah II pour la propriété intellectuelle et du Gouvernement jordanien. Elle était consacrée à l'examen des droits de propriété intellectuelle du point de vue du développement et les débats ont essentiellement porté sur les potentialités économiques des régimes de propriété intellectuelle. Les responsables des bureaux du droit

d'auteur et des offices de propriété industrielle de pays arabes y ont participé, ainsi que des représentants locaux des milieux intéressés tant dans le public que dans le privé. Des spécialistes provenant de diverses régions ont partagé leurs connaissances ainsi que leur expérience de situations concrètes, notamment les expériences de pays arabes et de la Jordanie, en particulier dans les domaines des produits pharmaceutiques et de l'informatique. Les participants ont également examiné les stratégies de propriété intellectuelle tant publiques que privées en vue d'encourager les parties prenantes de l'élaboration des politiques et de la prise de décision à intégrer la propriété intellectuelle dans les stratégies nationales de développement économique, et de conseiller les entreprises du secteur privé sur cette question.

158. S'agissant de la région Asie et Pacifique, une aide à la rationalisation des procédures administratives et d'autres fonctions a continué d'être fournie aux offices de propriété intellectuelle dans le cadre de missions d'experts et de séances de formation visant à utiliser l'informatique et à mettre en valeur les capacités et les compétences professionnelles et administratives. Ces missions d'experts ont été effectuées dans les pays suivants : en janvier, en République populaire démocratique lao, pour ce qui est de l'automatisation; en février, au Cambodge, pour aider à la mise en place du système de brevets, puis en mars pour analyser les besoins en matière d'examen et d'automatisation dans le domaine des marques; en mars, au Bhoutan et à Sri Lanka, pour assurer une formation relative à la classification de Vienne et à la classification de Nice; en mai, en Iran (République islamique d'), dans le domaine des dessins et modèles industriels; en mai, au Bhoutan, pour fournir une formation et des avis d'experts en ce qui concerne l'administration des marques; et, enfin, en Chine, pour fournir une formation et des avis d'experts en ce qui concerne l'examen des brevets. Par ailleurs, un atelier national consacré à l'Accord sur les ADPIC a eu lieu en juin au Myanmar. Il avait pour objet d'examiner les questions sensibles de politique générale que soulève la mise en œuvre de cet accord, ainsi que l'utilisation de la propriété intellectuelle comme moyen d'action public en faveur du développement économique et culturel. Un cours de formation sur l'administration de la propriété intellectuelle a été donné du 18 février au 4 mars à Tokyo (Japon). Les activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle se sont poursuivies par le biais de plusieurs contrats de sous-traitance portant sur la traduction de documents d'information publics de l'OMPI dans des langues vernaculaires sri lankaises, thaïlandaises et vietnamiennes.

159. La promotion d'une compréhension plus approfondie du rôle du droit d'auteur et des droits connexes dans des secteurs déterminés a été au cœur d'une série d'événements organisés dans cette région aux niveaux national et régional, notamment : en mars, un colloque régional de l'OMPI sur le droit d'auteur dans les établissements et les bibliothèques scolaires à l'ère du numérique dans la Région administrative spéciale de Hong Kong; en février, un séminaire national sur le droit d'auteur et la gestion collective, à Phnom Penh (Cambodge); et un voyage d'étude effectué en mai à Tokyo (Japon) par des fonctionnaires de sociétés nationales de perception et de bureaux du droit d'auteur du Cambodge, des Philippines et du Viet Nam. Ces activités de sensibilisation ont été centrées sur les besoins et les situations propres à des catégories professionnelles ciblées, comme les enseignants et les bibliothécaires en milieu universitaire et les représentants des industries de la musique et des arts du spectacle.

160. En vue de fournir un cadre à des débats et à une analyse essentiellement consacrés aux avantages qu'offrent l'utilisation du système de propriété intellectuelle et le développement des actifs de propriété intellectuelle en tant que moyen propice à la création de richesse et à la croissance économique, les activités ci-après ont été menées à bien : en mars, l'atelier

régional organisé par l'OMPI pour les pays d'Asie et du Pacifique sur les avantages économiques de la protection des marques, y compris les noms commerciaux, et sur le rôle des systèmes de protection internationaux à Bangkok (Thaïlande); et, en janvier, un séminaire national sur le système de Madrid, en République islamique d'Iran, suivi d'une mission consultative en avril. Un séminaire international sur la concession de licences de brevet s'est également tenu à Tokyo en janvier et un séminaire national à l'intention des professeurs de facultés de droit a eu lieu en mai en République islamique d'Iran et a porté essentiellement sur l'enseignement de la propriété intellectuelle.

161. S'agissant des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'OMPI a tenu une réunion régionale des responsables des offices de propriété industrielle et des bureaux du droit d'auteur des pays d'Amérique latine, en mars, à Guadalajara (Mexique), en coopération avec le Gouvernement du Mexique dans le cadre de l'*Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial* et de l'*Instituto Nacional de Derecho de Autor*. Y ont participé des représentants gouvernementaux de 19 pays de la région, des experts de l'OMC, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du Secrétariat de la Communauté andine, du Secrétariat d'intégration économique centraméricaine, de l'Association interaméricaine de la propriété industrielle, de l'Office européen des brevets, de l'Office espagnol des brevets et des marques, du Business Software Alliance et du *Centro Regional para el Fomento del Libro en América Latina y el Caribe*, ainsi que des représentants des secteurs public et privé du Mexique. Cette réunion a été l'occasion d'examiner les systèmes nationaux de propriété intellectuelle de la région et d'offrir aux participants une tribune pour débattre des diverses questions pertinentes relatives à la propriété intellectuelle. Les participants ont ainsi pu élaborer en commun des lignes directrices et des stratégies propres à renforcer l'aptitude des offices de propriété industrielle et des bureaux du droit d'auteur des pays d'Amérique latine à mieux appliquer, gérer et utiliser la propriété intellectuelle en tant qu'outil favorable à la croissance économique. Au cours de la réunion, des recommandations ont été formulées quant aux orientations futures à suivre pour développer plus avant les systèmes de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine.

162. En avril, l'OMPI a organisé au niveau régional, en coopération avec le Gouvernement du Brésil et dans le cadre du Comité interministériel chargé de la lutte contre la contrefaçon, une réunion et un séminaire consacrés à l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des pays du MERCOSUR et de ses pays associés, la Bolivie et le Chili. L'objet de cette réunion était de faciliter les discussions entre les représentants gouvernementaux sur la mise en œuvre de l'accord spécial signé par ces pays dans le domaine de l'application des droits. Un séminaire a également eu lieu à l'intention de conseillers en politique générale, d'agents de propriété intellectuelle, de juges, de fonctionnaires de police et des douanes provenant essentiellement du pays hôte, et a porté sur des aspects pratiques de l'identification de marchandises piratées ou contrefaites, sur le cadre juridique de l'application des droits et sur les activités du Comité interministériel brésilien chargé de la lutte contre la contrefaçon.

163. Les Cinquièmes Rencontres latino-américaines sur les brevets (ELDIPAT 2004), organisées par l'OMPI en coopération avec l'Office européen des brevets, l'Office espagnol des brevets et des marques et le Gouvernement du Pérou, se sont déroulées en mai à Lima. Dix-neuf fonctionnaires gouvernementaux provenant des offices de propriété intellectuelle de pays d'Amérique latine, ainsi que des chercheurs et des étudiants universitaires et des représentants du secteur privé du Pérou et d'autres pays de la région ont participé à cette réunion qui a consisté pour l'essentiel à examiner et analyser l'importance stratégique que revêt l'information en matière de brevets comme moyen de promotion du progrès technique dans cette région.

164. Un séminaire sur la propriété intellectuelle et l'économie du secteur audiovisuel, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement du Mexique dans le cadre du Bureau du droit d'auteur, de la société espagnole de gestion collective des droits des producteurs d'œuvres audiovisuelles et du Ministère espagnol de la culture, a eu lieu du 28 juin au 1^{er} juillet, à Mexico City. Il était destiné à des juristes spécialisés dans la propriété intellectuelle et à des directeurs commerciaux travaillant avec les industries culturelles, en particulier dans le secteur commercial de l'audiovisuel du Mexique et d'autres pays d'Amérique latine (notamment d'Amérique centrale).

Sous-programme 08.2 – Services d'appui particuliers

165. Dans le domaine de l'assistance aux pays en développement en matière législative, la tendance observée depuis l'an dernier d'une demande croissante et de prestations accrues d'assistance s'est poursuivie. De plus en plus, l'aide fournie a porté sur des questions spécifiques posées par une situation particulière d'adhésion à l'OMC ou par de nouveaux accords commerciaux. Les domaines sur lesquels l'accent a été mis plus particulièrement ont été les normes de propriété intellectuelle relatives à la politique de santé publique, ainsi que la protection des savoirs traditionnels et des ressources génétiques. À la demande de pays en développement, 27 projets de loi et 17 commentaires de textes législatifs ont été établis, et des consultations ont eu lieu avec quatre pays. Des conseils ont été fournis dans neuf autres cas.

166. L'information et la documentation sur la législation de propriété intellectuelle ont été considérablement élargies. Avec plusieurs mises à jour, la base de données de la collection de lois accessible en ligne (CLEA) comptait au 30 juin au total 3193 rubriques bibliographiques et 2431 documents en texte intégral relatifs aux lois de 80 pays et de la Communauté européenne; des traités et conventions administrés par l'OMPI ou non ont aussi été publiés. La structure et l'interface de CLEA ont été sensiblement améliorées. La nouvelle application comprend des fonctions de recherche documentaire plus conviviales qui permettent d'accéder rapidement et facilement aux documents souhaités. En outre, le travail d'édition pour la troisième édition du CD-ROM IPLEX, la base de données bilingue de textes législatifs utilisable hors connexion, a été achevé.

167. La coordination et le suivi de la réalisation progressive des objectifs de l'OMPI pour les pays les moins avancés (PMA) a gardé un rang de priorité élevé. Le projet WIPONET a aidé des offices de propriété intellectuelle de PMA à moderniser leur infrastructure informatique. En juin 2004, les services et équipements du WIPONET avaient été installés dans 44 offices de propriété intellectuelle de 32 PMA. La concrétisation des autres domaines de réalisation de l'OMPI – mise en valeur des ressources humaines, création de sociétés de gestion collective et fourniture d'informations aux PME des PMA – s'est également poursuivie.

168. À la demande du président de l'Université d'Addis-Abeba, un programme complet de formation d'une durée de deux jours a été organisé en février à l'intention de deux professeurs d'université, en coopération avec l'Académie mondiale de l'OMPI. Cette formation visait à familiariser les participants avec les différents domaines de réflexion de l'OMPI, dans l'optique de favoriser la mise en place d'un programme d'enseignement de la propriété intellectuelle à l'Université d'Addis-Abeba.

169. Le 14 mai a eu lieu une session d'information d'une journée sur le programme de l'OMPI à l'intention des PMA et sur les principales disciplines de la propriété intellectuelle, organisée à la demande du Secrétariat de la CNUCED pour 12 fonctionnaires chargés du commerce.

170. Des représentants de l'OMPI ont pris la parole à la Réunion ministérielle des PMA, tenue à l'occasion de la onzième session de la CNUCED à Sao Paulo (Brésil), où ils ont parlé de la réalisation des objectifs de l'OMPI pour les PMA et du programme d'action de Bruxelles.

171. L'OMPI a participé au débat de haut niveau du Conseil économique et social (niveau ministériel), qui s'est tenu à New York en juin. Cette réunion du conseil a été consacrée à l'examen de la mise en œuvre du programme d'action pour les PMA convenu à Bruxelles en mai 2001; des documents portant sur la réalisation des objectifs de l'OMPI pour les PMA ainsi que d'autres documents de l'OMPI ont été distribués. En outre, lors de deux tables rondes distinctes portant respectivement sur les modalités d'aide et sur les techniques de l'information, 40 délégations de pays développés, en développement ou parmi les moins avancés, ainsi que des représentants du secteur privé, ont reçu des informations sur le renforcement des capacités techniques et la mise en œuvre des services du WIPONET avec fourniture de matériel dans les PMA.

172. L'OMPI a continué à recevoir des demandes d'assistance technique émanant de PMA, notamment pour l'élaboration de directives, de dispositions types et de stratégies et en vue d'une protection plus efficace des expressions culturelles traditionnelles. Une étude nationale portant sur les expressions culturelles traditionnelles a été entreprise en juin au Sénégal. Cette étude vise à permettre au Sénégal d'élaborer et de formuler des stratégies nationales appropriées de propriété intellectuelle et elle sera centrée sur l'identification des expressions culturelles traditionnelles, la création d'inventaires et de registres, la fixation ou l'enregistrement des expressions culturelles traditionnelles dans le cadre d'une stratégie de propriété intellectuelle au service de la croissance économique et du développement et l'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle appropriées pour leur protection.

173. Dans le cadre de l'initiative conjointe actuellement mise en œuvre par l'OMPI et l'OMC en faveur des pays les moins avancés, l'OMPI a participé à l'atelier organisé par l'OMC à l'intention des PMA francophones (19 pays d'Afrique et d'Asie et Haïti) le 9 juin.

174. Dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, l'OMPI a continué à fournir une assistance aux pays en développement en coopération avec ses organisations partenaires. Comme il est stipulé dans les accords de coopération que l'OMPI a respectivement signés avec la CISAC en septembre 2002 et avec l'IFRRO en octobre 2003, deux comités de travail mixtes ont été créés qui serviront de "pont" pour planifier la mise en œuvre des activités communes prévues dans le cadre des accords. L'OMPI a participé à la première réunion du Comité de travail mixte OMPI-IFRRO en février à Bruxelles, lors de laquelle ont été examinées des possibilités d'activités communes futures par région. De même, le Comité de travail mixte OMPI-CISAC, réuni au siège de l'OMPI en mars, a passé en revue les activités de l'année passée et étudié le programme provisoire pour 2004.

175. Compte tenu des demandes récurrentes d'États membres qui cherchent à instaurer un régime de gestion collective, un rapport a été établi pour donner des informations, sous forme comparative, sur les logiciels existants que les organisations nouvellement créées de gestion

collective, ou celles qui modernisent leur système, pourraient utiliser pour la gestion des droits musicaux. En vue de l'établissement d'un rapport commun avec la CISAC, l'OMPI a participé à des réunions à Paris et à Zurich, lors desquelles des explications détaillées et une présentation des logiciels ont été données par la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA) et la Société générale des auteurs et éditeurs [d'Espagne] (SGAE).

176. Dans le cadre du Caribbean Copyright Link (CCL), l'OMPI a contribué à une session spéciale de formation organisée par la CISAC à l'intention des dirigeants des sociétés fondatrices du CCL, à Tobago, en janvier.

177. Un forum national itinérant sur la propriété intellectuelle et la gestion collective pour les créateurs d'œuvres visuelles s'est tenu à Cuenca, Guayaquil et Quito (Équateur) en avril; il avait pour but de promouvoir et de renforcer les nouvelles activités de la société de gestion collective équatorienne récemment créée dans le domaine des arts visuels, ARTEGESTION, ainsi que de faciliter le processus associatif chez les artistes. Organisé en collaboration avec le Gouvernement équatorien, représenté par le président de l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle (IEPI), le forum a coïncidé avec la huitième biennale internationale, qui accueillait des expositions d'une sélection de 78 artistes des pays suivants : Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Nicaragua et Uruguay, ce qui a été une excellente occasion de promouvoir les droits de propriété intellectuelle des créateurs d'œuvres visuelles.

178. Le deuxième cours de formation ibéro-latino-américain sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE) et la Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants (AIE), s'est tenu à Madrid. Destiné à renforcer la coopération des sociétés de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants dans la région ibéro-latino-américaine, et répondant à un besoin de renforcement des capacités spécifiquement dans ce secteur, il a rassemblé la participation de toutes les sociétés de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants de la région.

179. Dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement économique, des activités ont eu pour but de déterminer comment la propriété intellectuelle fonctionne en pratique comme instrument de développement économique et de création de richesses et comment elle peut créer de la valeur économique pour ses titulaires et pour l'ensemble de la société. Avec l'objectif d'établir des contacts avec des groupes cibles ou des correspondants au niveau national et, de manière plus générale, avec les personnes impliquées dans l'élaboration des politiques macroéconomiques des pays, deux missions exploratoires ont été menées en Indonésie et au Panama.

180. Dans le même ordre d'idée, des contributions ont aussi été faites à la réunion régionale pour les pays arabes sur la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique, en Jordanie, et au séminaire de l'OMPI sur la commercialisation des inventions et des résultats des activités de recherche-développement, au Panama.

181. L'OMPI a aussi développé ses partenariats avec d'autres organisations internationales et institutions spécialisées. À cette fin, plusieurs réunions ont été organisées à Genève avec le Centre for the Management of IP in Health Research and Development, l'OCDE, la CNUCED et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU). L'OMPI a également participé au réseau de coopération interinstitutions concernant la

biotechnologie. Une mission au siège de l'OCDE a fourni des occasions de dialogue avec 28 fonctionnaires de cette organisation. Les domaines de coopération possibles seraient des études conjointes, des travaux analytiques et des séminaires conjoints. Une réunion de consultation a été organisée au siège de l'OMPI avec la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, de l'OCDE, dans l'optique pour l'OMPI de contribuer aux travaux en cours de l'OCDE en formulant des observations sur les publications prévues. L'échange d'informations et la coordination d'activités avec d'autres organisations internationales et institutions spécialisées ont été envisagés lors des manifestations suivantes : la réunion d'experts de l'OCDE consacrée aux principes directeurs pour une meilleure pratique concernant la concession de licences sur les inventions génétiques (Allemagne); dans le cadre de la onzième session de la CNUCED, l'atelier consacré à l'entrepreneuriat culturel dans les industries de la création, ainsi que dans le groupe de réflexion de haut niveau sur les industries de la création et le développement (Brésil); la réunion de coordination organisée par l'UNESCO en vue d'un colloque de haut niveau sur la promotion des industries culturelles dans la région Asie et Pacifique au service du développement économique local (Thaïlande).

182. Une mission a été menée en Lettonie pour aider les autorités lettones à étudier la contribution économique des industries du droit d'auteur en coopération avec le Gouvernement finlandais et la Fédération du droit d'auteur des Pays-Bas. L'assistance de l'OMPI a consisté à veiller à l'application de la méthodologie de l'OMPI dans ce domaine et à assurer la coordination globale du projet, qui était le premier du genre dans un pays en transition.

183. À la demande de la Mission permanente de Malte, l'OMPI a participé au groupe de travail chargé d'élaborer un projet de plan d'action pour la création d'une image de marque nationale. La contribution de l'OMPI a comporté la préparation et la présentation du projet initial de plan d'action, qui est ensuite devenu le document de travail du groupe.

184. En marge de la réunion régionale de l'OMPI pour les pays arabes, une réunion a été organisée avec la Royal Scientific Society (RSS) de Jordanie à Amman. À la demande de la RSS, l'OMPI prêtera son concours à la mise en place d'un bureau de gestion de la technologie, en commençant par réaliser une étude.

185. En vue d'établir des partenariats stratégiques avec des institutions de recherche qui opèrent dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement économique, une réunion a été organisée en mars à Genève avec l'Université de Lyon, sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec le développement économique. La coopération consistera, en particulier, en des échanges d'informations sur les pratiques recommandées et en l'organisation de séminaires et d'ateliers conjoints. Pour étendre ce réseau dans les milieux universitaires, l'OMPI a également pris contact avec différentes universités telle que McGill, Stanford, Duke, Cornell, Harvard et l'Université de Sheffield. Un article sur l'intégration de la propriété intellectuelle dans le bilan comptable a été publié dans la revue de l'OMPI.

186. Afin de faciliter l'application des droits de propriété intellectuelle et de soutenir les États membres qui sont des pays en développement ou parmi les moins avancés dans leurs efforts pour tirer le profit maximal de leur système de propriété intellectuelle, au cours de la période considérée, la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle a aidé par des conseils et une assistance technique à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle et des organisations de gestion collective de toutes les régions.

187. L'aide fournie a été centrée sur la création d'institutions et le renforcement des capacités des offices de propriété intellectuelle et des organisations de gestion collective par l'harmonisation et la fourniture de solutions d'automatisation sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des offices nationaux et régionaux. Cette démarche a donné des résultats tangibles dans les États membres en favorisant une solution plus complète et durable pour les offices de propriété intellectuelle. L'objectif d'une aide efficace apportée au meilleur coût et en temps voulu a été atteint grâce à l'utilisation de solutions ayant fait leur preuve, à des synergies interrégionales et à un alignement sur les normes internationales et les pratiques recommandées.

188. Le nombre de demandes d'aide à l'automatisation émanant d'États membres a continué d'augmenter et elles sont étudiées au cas par cas, en fonction des ressources disponibles.

189. De nombreuses activités ont été menées dans toutes les régions, depuis la fourniture de conseils techniques, l'évaluation des besoins ou encore la formation jusqu'à l'installation complète du système d'automatisation IPAS (Intellectual Property Automation System).

190. Dans les pays arabes, six activités d'assistance à l'automatisation ont été exécutées en sus des deux projets d'automatisation complète menés à bien dans les offices de propriété intellectuelle du Koweït et du Qatar.

191. Dans la région Afrique, huit activités d'assistance à l'automatisation ont été exécutées en sus d'un projet d'automatisation complète. En outre, deux projets d'automatisation sont en cours et trois autres en sont au stade de la planification.

192. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, des activités d'assistance à l'automatisation ont été exécutées dans 16 offices de propriété intellectuelle.

193. Dans la région Asie et Pacifique, une mission d'évaluation a été menée en préparation de l'installation complète du système automatisé en République démocratique populaire lao. En outre, trois projets d'automatisation sont en cours et plusieurs autres offices de propriété intellectuelle en sont à divers stades de planification et de préparation de leur automatisation.

194. Dans les pays en transition, des conseils techniques et des orientations ont été donnés à deux offices de propriété intellectuelle au sujet de leur projet d'automatisation.

195. Le site Web de la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle a été encore amélioré et propose à présent une compilation d'informations et de données d'expérience concernant l'automatisation des offices de propriété intellectuelle. Le service en ligne assuré par le site Web est utilisé par les États membres pour transmettre à l'OMPI leur rapport technique annuel et par les consultants régionaux pour les questions d'automatisation pour tenir à jour et améliorer les systèmes déjà installés et pour assurer de meilleurs services d'appui aux offices de propriété intellectuelle.

196. La Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle et le WIPONET ont poursuivi leur étroite collaboration visant à maximiser les avantages du WIPONET. Cette collaboration est centrée sur les domaines suivants : les consultants régionaux pour les questions d'automatisation apportent une aide constante aux offices de propriété intellectuelle de leur région pour l'utilisation des services du WIPONET; le suivi après installation des kits WIPONET dans les offices de propriété intellectuelle; l'utilisation des kits WIPONET dans

l'automatisation des opérations internes des offices de propriété intellectuelle; l'articulation entre les systèmes automatisés des offices de propriété intellectuelle et le WIPONET et d'autres projets informatiques de l'OMPI, le cas échéant; enfin, la mise en place de nouveaux services en ligne sur le WIPONET.

197. Dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, six activités d'assistance à l'automatisation ont été menées dans la région Amérique latine et Caraïbes et deux en Afrique. Des améliorations majeures, aussi bien fonctionnelles que technologiques, ont été apportées au logiciel AFRICOS de gestion des droits d'auteur – logiciel de l'OMPI – pour le rendre compatible avec les bases de données et les normes internationales et pour améliorer la fonctionnalité et la facilité d'emploi de son module de répartition.

198. Un module relatif aux marques a été élaboré dans le cadre du système IPAS pour faciliter le traitement des enregistrements internationaux effectués dans le cadre du système de Madrid par les offices de propriété intellectuelle. Les améliorations apportées permettent le transfert automatique des données électroniques relatives à l'enregistrement international dans la base de données sur les marques nationales du système IPAS. Le module Madrid est en cours d'installation dans l'office de propriété intellectuelle de l'ex-République yougoslave de Macédoine et des préparatifs sont en cours pour son installation dans l'office de propriété intellectuelle du Kenya.

PROGRAMME PRINCIPAL 09

Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

199. Les activités entreprises avec certains pays d'Europe et d'Asie ont été axées principalement sur la fourniture d'avis juridique, la mise en valeur des ressources humaines et la sensibilisation. La coopération régionale et internationale a été encore renforcée.

200. Des consultations ont eu lieu avec quatre gouvernements au sujet de la ratification des traités administrés par l'OMPI ou de l'adhésion à ces traités, et avec plusieurs autres gouvernements sur la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI et sur des questions générales touchant à la propriété intellectuelle. Un pays a reçu des conseils sur une stratégie nationale d'intégration des questions de propriété intellectuelle dans sa politique économique, et deux pays ont reçu des commentaires sur leur législation relative à la propriété intellectuelle. De plus, l'OMPI a fourni des avis juridiques dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle version de la loi type sur le droit d'auteur pour les pays de la CEI.

201. L'OMPI a aussi continué à coopérer avec neuf gouvernements pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action ciblés par pays, de sept programmes de coopération bilatérale et d'un mémorandum d'accord, autant d'instruments visant à aider les autorités nationales à mettre en place une gestion et une utilisation plus efficaces du système de la propriété intellectuelle, ce qui aura des effets bénéfiques à long terme sur les économies des pays concernés. En outre, deux pays ont bénéficié de conseils sur l'informatisation de leurs opérations, un pays a reçu de l'équipement et deux pays ont reçu un choix de livres et de publications. L'OMPI a par ailleurs fourni une assistance pour la traduction et l'adaptation de plusieurs de ses publications.

202. La mise en œuvre de deux projets nationaux visant à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes s'est poursuivie, et une mission consultative concernant la traduction en russe d'un logiciel destiné aux systèmes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes a été effectuée.

203. Sept réunions rassemblant environ 1000 participants ont été organisées par l'OMPI en coopération avec les administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle dans la région. Elles sont énumérées ci-après : Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités institutionnelles aux fins de la protection des droits de propriété intellectuelle en vue de promouvoir les investissements et le transfert de technologie, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (organisé conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)); Séminaire sous-régional sur l'application des droits de propriété intellectuelle (organisé conjointement avec le Projet de facilitation du commerce et d'investissement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)); Séminaire régional balkanique sur l'évaluation et la valorisation des droits de propriété intellectuelle et des résultats de la recherche; Séminaire régional sur les questions fondamentales de politique générale ayant trait à la protection de la propriété industrielle dans la CEI (organisé conjointement avec l'Office eurasienn des brevets (OEAB) et la *Coalition for Intellectual Property Rights (CIPR)*); Séminaire régional sur la protection et l'utilisation des indications géographiques, et Séminaire sous-régional sur le droit d'auteur et la radiodiffusion (organisé conjointement avec la CISAC). Par ailleurs, des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés dans le cadre de plusieurs séminaires organisés par les administrations nationales et d'autres institutions.

204. L'OMPI a également travaillé en étroite coopération avec la Commission de l'Union européenne, le TAIEX et la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne pour organiser huit séminaires à l'intention des pays qui ont adhéré à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004. Parmi les problèmes et sujets d'actualité qui ont été traités figuraient notamment l'application des droits de propriété intellectuelle; la contrefaçon; l'importance économique des dessins et modèles industriels, des marques et des indications géographiques; la commercialisation de la propriété intellectuelle, et la contribution essentielle des actifs de propriété intellectuelle à une réussite commerciale durable des PME sur les marchés nationaux et internationaux. Ces manifestations ont encore renforcé l'impact du programme de l'OMPI dans les pays concernés.

205. L'OMPI a pris une nouvelle initiative en instaurant une coopération avec le programme CARDS (Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation), dont relève l'assistance technique et financière de l'Union européenne aux pays des Balkans occidentaux.

206. En outre, des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à des réunions du Groupe consultatif de la CEE/ONU sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement dans les pays en transition, du Conseil administratif de l'Organisation eurasienn des brevets (OEAB) et de l'Organisation européenne des brevets (OEB).

207. Un certain nombre de pays de la région ont bénéficié d'une assistance pour participer à des réunions de l'OMPI, notamment à la Conférence internationale sur les dessins et modèles qui s'est tenue en Italie et au Forum OMPI-OHMI (Office de l'harmonisation dans le marché intérieur) sur la propriété intellectuelle et les petites et moyennes entreprises, qui s'est tenu en Espagne.

PROGRAMME PRINCIPAL 10

L'Académie mondiale de l'OMPI

208. L'Académie mondiale de l'OMPI a poursuivi ses activités de mise en valeur des ressources humaines par le biais de l'enseignement à distance, de la formation professionnelle, de l'élaboration de politiques, de l'enseignement et de la recherche.

209. Au total, 679 participants ont suivi les séminaires, réunions, sessions et cours de troisième cycle de l'Académie, organisés dans le cadre des programmes de formation des cadres et d'élaboration des politiques, d'enseignement et de recherche.

210. Les sessions ordinaires du programme d'enseignement à distance ont été suivies par 4291 étudiants. Trente-quatre fonctionnaires de l'OMPI ont reçu une formation à la propriété intellectuelle dans le cadre d'une session spéciale. Le cours général d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle (DL-101) était une condition préalable pour les 75 participants du Séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle et les 38 étudiants inscrits à la maîtrise de droit de la propriété intellectuelle proposée conjointement par l'Université de Turin et l'Académie mondiale de l'OMPI. Le programme "Élaboration des politiques, enseignement et recherche" a été suivi par 604 fonctionnaires travaillant dans différents domaines en rapport avec la propriété intellectuelle.

Sous-programme 10.1 – Enseignement à distance

211. Le cours général d'enseignement à distance DL-101 a continué d'attirer un grand nombre d'étudiants du monde entier. Il a été dispensé du 1^{er} mars au 15 avril et a été suivi par 4291 étudiants au total, inscrits aux sessions linguistiques suivantes :

- français : 480 participants de 31 pays, assistés de six formateurs;
- anglais : 1356 participants de 97 pays, assistés de 18 formateurs;
- espagnol : 548 participants de 28 pays, assistés de six formateurs;
- chinois : 61 participants de deux pays, assistés d'un formateur;
- russe : 1019 participants de sept pays, assistés de huit formateurs;
- portugais : 642 participants de sept pays, assistés de 15 formateurs;
- arabe : 185 participants de 19 pays, assistés de trois formateurs.

212. Bien que le cours ait été régulièrement mis à jour depuis son lancement en 1999, son contenu a fait l'objet d'un réexamen approfondi et d'une mise à jour pendant la période considérée. La version révisée du DL-101 paraîtra en octobre-novembre 2004. Il convient de souligner particulièrement à cet égard la collaboration des institutions partenaires suivantes pour la fourniture de trois versions linguistiques du cours mis à jour : l'Office des brevets et des marques de la Fédération de Russie (Rospatent), l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) et l'Université fédérale de Rio Grande do Sul (UFRGS-Brésil).

213. De même, le contenu des versions pilotes des cours de perfectionnement sur le droit d'auteur (DL-201), le commerce électronique (DL-202), les savoirs traditionnels (DL-203) et la biotechnologie (DL-204), qui ont été mises à l'essai en 2003, a fait l'objet d'un réexamen détaillé avant le lancement officiel de ces cours, prévu pour le second semestre de 2004.

214. Un important partenariat a été mis en place en avril dans le cadre de l'accord de coopération signé entre l'OMPI et l'Université fédérale de Rio Grande do Sul. Il porte sur l'intégration et la reconnaissance du cours DL-101 de l'Académie dans les programmes de toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur de l'UFRGS. Quelque 160 étudiants issus de 30 facultés et écoles d'enseignement universitaire supérieur ont terminé avec succès le premier cours commun en mai.

215. En coordination avec la Section du perfectionnement du personnel, une session spéciale du cours DL-101 a eu lieu en mars et avril, pour 34 membres du personnel de l'OMPI (17 en français et 17 en anglais).

Sous-programme 10.2 – Formation professionnelle

216. Pendant la période considérée, les cours de formation professionnelle suivants ont été organisés à l'intention de 75 fonctionnaires de pays en développement et pays en transition :

- Atelier OMPI/OPIC (Office de la propriété intellectuelle du Canada) sur l'application des techniques de gestion à la prestation de services de propriété intellectuelle, destiné au personnel de direction (Gatineau, Canada); en anglais, à l'intention de 11 cadres supérieurs des offices nationaux de propriété industrielle d'Asie et du Pacifique ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes;
- Séminaire intermédiaire interrégional de l'OMPI sur la propriété industrielle (Genève), en français, anglais, arabe et espagnol. Une formation pratique complémentaire a aussi été organisée, avec la coopération de l'Office autrichien des brevets (Vienne), du Centre d'études internationales de la propriété industrielle (Strasbourg), de l'Office européen des brevets (La Haye), de l'Office marocain de la propriété intellectuelle (Casablanca), de l'Institut national portugais de la propriété industrielle (Lisbonne), de l'Institut national français de la propriété industrielle (Paris), de l'Office espagnol des brevets et des marques (Madrid) et de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle de Suisse (Berne). Au total, ce séminaire a été suivi par 57 participants venant de pays en développement ou en transition et de deux organisations régionales.

217. En outre, deux programmes de formation d'une semaine ont été organisés à Genève, sous forme de deux colloques sur la propriété intellectuelle : l'un pour les enseignants spécialisés en propriété intellectuelle, qui a été suivi par trois professeurs du Soudan du 7 au 11 juin; l'autre à l'intention des magistrats, qui a été suivi par quatre juges du Soudan du 14 au 18 juin.

Sous-programme 10.3 – Élaboration des politiques, enseignement et recherche

218. Dans le cadre du programme "Élaboration des politiques, enseignement et recherche" l'Académie a organisé sept sessions générales et spéciales et cours de formation à l'intention de 604 fonctionnaires nationaux, juges, officiers de police, chercheurs et enseignants, ainsi qu'un séminaire intensif à l'intention des étudiants en droit :

- Colloque sur la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement de la Zambie, 31 mars – 2 avril, Lusaka (Zambie) : 110 participants (langue : anglais);

- Colloque international sur les questions nouvelles en matière de droit d’auteur et de droits connexes à l’intention des pays en développement ou en transition, organisé par l’Office du droit d’auteur des États-Unis d’Amérique et l’OMPI, 3–7 mai, Washington D.C. : 14 participants (langue : anglais);
- Cours de formation sur la protection, au titre de la propriété intellectuelle, des résultats de la recherche scientifique et des réalisations techniques, organisé conjointement par le *Bureau of Science and Technology, Municipal Government of Shanghai* – en coopération avec l’Office d’État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine – et l’OMPI, 31 mai – 1^{er} juin, Shanghai (Chine) : 180 participants (langue : anglais);
- Séminaire de l’OMPI sur la propriété intellectuelle à l’intention des participants au cours de politique commerciale de l’OMC, 14 juin, Genève : 25 participants (langue : français);
- Deux séminaires nationaux sur l’enseignement et la formation en propriété intellectuelle, organisés par l’OMPI en coopération avec le SIPO (Chine), 24–25 mai et 26–28 mai, Beijing : 60 et 85 participants respectivement (langue : anglais);
- Deux séminaires de l’OMPI sur la propriété intellectuelle à l’intention des participants au cours de politique commerciale de l’OMC, 15 mars et 22 mars, Genève : 29 et 27 participants respectivement (langue : anglais).

219. En outre, l’OMPI et l’OMC ont organisé, à l’intention des professeurs d’université des pays en développement, un colloque conjoint sur la propriété intellectuelle qui a été suivi par 19 participants (langue : anglais), du 28 juin au 9 juillet, à Genève.

220. Dans le cadre des programmes de diplôme proposés conjointement avec d’autres institutions, 38 étudiants se sont inscrits pour la maîtrise de droit de la propriété intellectuelle (cours de spécialisation de troisième cycle en propriété intellectuelle). L’OMPI a financé la participation de 18 de ces étudiants.

221. Enfin, des étudiants en droit ont également bénéficié des cours de l’Académie : 17 étudiants suivant les cours d’enseignement universitaire supérieur de la Wagner Graduate School de l’Université de New York ont effectué une visite à Genève le 23 juin.

PROGRAMME PRINCIPAL 11

La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d’une culture de la propriété intellectuelle

222. Les activités menées dans le cadre de ce programme principal se sont articulées autour des axes suivants : comment faire de la propriété intellectuelle un bon instrument de développement économique pour les États membres, en particulier par le biais de la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans les secteurs public et privé; mise en place et développement d’une promotion mieux ciblée et plus efficace de l’utilisation du système de la propriété intellectuelle par les innovateurs et les PME; élaboration d’un programme de partenariat entre l’OMPI et le secteur privé, et renforcement des relations de l’Organisation avec des ONG s’occupant de questions de propriété intellectuelle; enfin, activités visant à élargir la portée et améliorer la qualité du travail de sensibilisation du public effectué par l’OMPI.

Sous-programme 11.1 – Politique de propriété intellectuelle et développement

223. Les activités entreprises dans ce domaine ont consisté notamment en un travail de recherche et d'analyse visant à aider les pays en développement à se doter de politiques et de stratégies de propriété intellectuelle efficaces. L'accent a été mis en particulier sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans les secteurs public et privé. Le projet des réseaux de recherche-développement et des centres de liaison de la propriété intellectuelle a été défini, mis au point et rédigé dans le but de soutenir la recherche dans la sous-région de l'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et Tchad) ainsi qu'en Colombie. Il faut préciser en outre que son élaboration est le fruit d'une collaboration avec 11 institutions scientifiques, établissements d'enseignement et institutions s'occupant de propriété intellectuelle et de développement économique, tant au niveau national que régional, ainsi qu'avec plus de 20 centres de recherche-développement. Le projet a bénéficié d'un financement extrabudgétaire du Réseau universitaire international de Genève (RUIG) et sa mise en œuvre devrait commencer en septembre 2004.

224. L'étude relative à la valorisation et à la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans la région des Caraïbes a été achevée. Une assistance a été apportée à la rédaction de l'accord de coopération approuvé à la réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays des Caraïbes organisée par l'OMPI, ainsi qu'à la rédaction du projet triennal de coopération pour le développement et du plan de travail 2004. Le plan stratégique de l'Office éthiopien de la propriété intellectuelle a également été achevé au cours de cette période. Des discussions portant sur la concession de licences de technologie ont eu lieu avec des partenaires de l'université, des milieux de la recherche et du secteur privé au Brésil, dans le cadre d'une réunion organisée conjointement avec l'Institut international de la propriété intellectuelle, et cette collaboration devrait aboutir à des projets. La base de données sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle a été publiée sur l'Intranet de l'OMPI; elle comprend 38 sous-catégories consultables, dont une compilation des stratégies et plans nationaux ayant trait à la propriété intellectuelle. Le travail de compilation des plans stratégiques nationaux relatifs à la propriété intellectuelle, à l'innovation, à la science et à la technologie s'est poursuivi dans le cadre de l'étude de 14 pays ou groupes de pays, avec présentation de résumés et de références dans un document récapitulatif. Un instrument d'évaluation de la propriété intellectuelle à l'intention du secteur public a été mis au point et sera disponible pour distribution électronique aux États membres. Cet instrument d'évaluation est accompagné de l'explication d'une méthode suggérée pour l'élaboration de plans stratégiques nationaux en matière de propriété intellectuelle, explication étayée d'un schéma illustratif.

225. Une brochure intitulée "Le développement et la gestion des actifs de propriété intellectuelle : une stratégie essentielle pour la croissance économique" a été mise au point et distribuée aux États membres. Un guide consacré aux clés de la réussite en matière de concession de licences de technologie a également été achevé au cours de la période considérée. Différents documents de formation concernant la concession de licences, y compris des clauses types, ont été élaborés. Un cours sur l'exploitation mondiale des droits de propriété intellectuelle a été conçu, rédigé et mis en œuvre en coopération avec la Faculté de droit de l'Université nationale de Singapour, et l'OMPI a participé à son lancement par des exposés sur place ou en visioconférence.

226. De nombreux exposés ont été présentés – à Genève et au cours de missions dans les États membres – sur la façon dont les actifs de propriété intellectuelle peuvent être valorisés, protégés et commercialisés, l’accent étant mis sur des mesures concrètes et pratiques.

Sous-programme 11.2 – Innovateurs et PME

227. En ce qui concerne la logistique et la promotion de l’innovation, au cours de la période considérée, l’OMPI a décerné 25 prix à des inventeurs remarquables de 15 pays différents, dont six pays en développement, dans le cadre de concours ou de salons nationaux ou internationaux. Deux Trophées de l’OMPI pour les entreprises innovantes ont été décernés à des entreprises de deux pays (Lituanie et Viet Nam). Sept Prix OMPI de la créativité ont été remis à des auteurs et à des créateurs de six pays, pour couronner des créations dans diverses catégories artistiques telles que la musique, la littérature, la poésie, le cinéma et les dessins et modèles industriels.

228. L’OMPI a fourni l’aide d’experts dans le cadre de sa participation à des séminaires ou ateliers sur la promotion de l’innovation et des questions connexes qui ont eu lieu à Mascate (Sultanat d’Oman), Kuala Lumpur (Malaisie), Lima (Pérou) et Durres (Albanie).

229. Le Répertoire OMPI des centres d’innovation a été régulièrement mis à jour. Il contient des fiches d’information sur – et des liens avec – plus de 125 centres d’innovation offrant divers services d’assistance pour faciliter le partage d’informations et la création de réseaux entre les utilisateurs de l’industrie, les inventeurs, les centres d’innovation et les responsables de secteurs technologiques.

230. Dans le cadre du programme “Services d’information en matière de brevets de l’OMPI”, l’Organisation a reçu au total 548 demandes de recherche sur l’état de la technique, y compris des demandes concernant des rapports de recherche et d’examen de demandes de brevet au titre du Programme de la coopération internationale pour la recherche et l’examen des inventions (ICSEI). Des pays en développement ou en transition ont formulé 301 demandes de recherche en ligne, et 169 copies de documents de brevet ont été remises sur demande à des pays en développement. En outre, l’OMPI a organisé à Damas (République arabe syrienne) un séminaire national auquel ont participé des représentants d’universités, d’associations professionnelles, d’associations d’inventeurs, de PME et de chambres de commerce, ainsi que du personnel d’offices de propriété industrielle; il portait sur les sujets suivants : les services de l’OMPI, l’information technologique et le développement économique, l’accès à l’information en matière de brevets, les bases de données en ligne et le transfert de technologie.

231. L’Initiative de l’OMPI en faveur des universités a continué à susciter de l’intérêt. À la fin de la période considérée dans le présent rapport, 37 universités de 34 pays s’étaient associées au programme, avaient désigné des coordonnateurs pour les questions de propriété intellectuelle et avaient reçu le kit de documentation établi par l’OMPI pour ce programme (il s’agit de 11 universités de neuf pays de la région Amérique latine et Caraïbes, cinq universités de quatre pays de la région Asie et Pacifique, 11 universités de 11 pays d’Afrique, quatre universités de quatre pays arabes, et six universités de six pays d’Europe orientale). Un fonctionnaire de l’OMPI a présenté le programme dans le cadre d’un colloque qui s’est tenu à Göteborg (Suède).

232. Au nombre des activités concernant les petites et moyennes entreprises, deux manifestations ont été organisées à Genève dans le but d'améliorer la compréhension et d'élargir l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle par les PME, à savoir : un programme spécial sur les questions pratiques de propriété intellectuelle à l'intention des chefs d'entreprise, des économistes, des banquiers, des avocats et des comptables, en coopération avec l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (AMPME), et un séminaire de formation à la propriété intellectuelle à l'intention des directeurs et du personnel de parcs scientifiques et technologiques et de pépinières d'entreprises, en coopération avec l'Association internationale des parcs scientifiques.

233. En outre, l'OMPI a participé à huit autres manifestations organisées par des institutions partenaires et a présenté des exposés techniques sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME. L'Organisation a ainsi participé à l'Atelier sur le droit des sociétés et la politique de concurrence de l'Union européenne (Bratislava, République slovaque), organisé par le TAIEX, relevant de la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne, en coopération avec la Chambre de commerce et d'industrie slovaque; la deuxième réunion du Comité promoteur du Réseau international pour les petites et moyennes entreprises (INSME) et la Table ronde internationale INSME/IKED (*International Organisation for Knowledge Economy and Enterprise Development*) (Malmö, Suède); à la conférence de l'Alliance pour les droits des créateurs (ADC) (Montréal, Canada); à l'IPR-Helpdesk (Bureau d'assistance en matière de propriété intellectuelle) de l'Union européenne et de l'Office européen des brevets (OEB) (Alicante, Espagne); au Séminaire régional balkanique sur l'évaluation et la valorisation des droits de propriété intellectuelle et des résultats de la recherche (Varna, Bulgarie); à une série de réunions sur des activités conjointes avec l'ONUDI (Vienne, Autriche); à la conférence CNUCED XI (São Paulo, Brésil), avec une contribution au Workshop on Cultural Entrepreneurship in the Creative Industries (atelier sur l'entreprenariat culturel dans les industries créatives), et au Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID) (Milan, Italie).

234. En mai, l'OMPI a organisé le deuxième Forum sur la propriété intellectuelle et les petites et moyennes entreprises à l'intention des offices de propriété intellectuelle et des institutions compétentes de l'OCDE et des pays de l'Europe élargie, qui s'est tenu au siège de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles industriels) (OHMI), Alicante. Ce forum a fourni un cadre interactif permettant aux participants de se communiquer des informations sur leurs politiques et pratiques et d'échanger des données d'expérience sur leurs activités respectives de sensibilisation et d'appui concernant la propriété intellectuelle à l'intention des universités, des chefs d'entreprise et des milieux industriels et commerciaux.

235. Le site Web de l'OMPI consacré aux PME continue d'être amélioré; il s'agit en effet de faire mieux connaître la propriété intellectuelle à ces entreprises grâce à un réseau virtuel PME-Propriété intellectuelle composé d'un site Web interactif et convivial et du Bulletin d'information électronique à l'intention des PME. Ce site Web mis à jour régulièrement est actuellement restructuré afin que les lecteurs puissent trouver les informations plus rapidement. Il contient des renseignements essentiels sur la propriété intellectuelle au service des entreprises ainsi que les rubriques et éléments suivants : la propriété intellectuelle et le commerce électronique pour les PME; les pratiques recommandées pour encourager les PME à utiliser le système de la propriété intellectuelle; des études de cas présentant les avantages concrets que tirent les PME d'une utilisation appropriée et efficace du système de la propriété intellectuelle pour réussir et obtenir des avantages commerciaux; des articles pratiques traitant de différentes questions de propriété intellectuelle intéressant les PME; des

documents et publications utiles sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME; les questions fréquemment posées; de nombreux liens vers d'autres documents et sites Web pertinents, ainsi que des informations mises à jour régulièrement sur les activités de la Division des PME de l'OMPI. Le Bulletin d'information mensuel fournit des mises à jour et d'autres informations pertinentes sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME à quelque 8200 abonnés dans le monde entier, et ce en six langues (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe). Il contient des nouvelles utiles sur la propriété intellectuelle et les PME, les pratiques recommandées, les outils de propriété intellectuelle à disposition, des liens intéressants, etc.

236. Enfin, l'OMPI a publié avec le Centre du commerce international (CCI) un guide intitulé "Les secrets de propriété intellectuelle : Guide à l'intention des petites et moyennes entreprises exportatrices". Ce guide offre des conseils pratiques sur la façon de résoudre quelques-uns des problèmes de propriété intellectuelle les plus fréquemment rencontrés par les exportateurs.

Sous-programme 11.3 – Coopération avec le secteur privé

237. Au cours du premier semestre 2004, la phase initiale de l'élaboration d'un programme de partenariat avec le secteur privé a bien avancé, notamment grâce aux contacts pris avec la Fondation des Nations Unies. La recherche nécessaire pour la mise au point d'un projet de lignes directrices à soumettre à l'approbation de l'organe directeur compétent de l'OMPI s'est poursuivie pendant toute la période, ce qui a été le cas également des contacts avec le secteur privé.

238. Les relations de l'OMPI avec des ONG s'occupant de questions de propriété intellectuelle ont été maintenues et renforcées. L'OMPI a fourni des informations sur son travail à diverses occasions. Elle a, en particulier, participé activement aux réunions régulières des coordonnateurs et chargés de liaison des ONG/OSC (organisations de la société civile) basées à Genève, ainsi qu'aux réunions organisées au niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies. On citera également sa participation aux manifestations suivantes : la 126^e conférence annuelle de l'Association internationale pour les marques, à Atlanta; la 23^e conférence annuelle de l'Association communautaire du droit des marques, à Funchal, Madère (Portugal); le 35^e congrès mondial de la Chambre de commerce internationale (CCI), à Marrakech (Maroc); le 39^e congrès de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle, à Genève; la réunion des coordonnateurs des ONG et de la société civile auprès du système des Nations Unies et des organisations internationales, organisée par le Fonds international de développement agricole (FIDA), à Rome; et une séance d'information du directeur de projet, Groupe de personnalités éminentes chargé d'examiner les liens entre l'ONU et la société civile constitué par le Secrétaire général, organisée en juin, à Genève, par la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO), sur le rapport intitulé "Nous, peuples : société civile, Organisation des Nations Unies et gouvernance mondiale".

Sous-programme 11.4 – Sensibilisation du public

239. Les activités menées ont eu pour but d'élargir la portée et d'améliorer la qualité du travail de sensibilisation du public effectué par l'Organisation. À cette fin, l'OMPI s'est attachée à renforcer sa collaboration avec les États membres, à nouer des partenariats avec le secteur privé et à travailler avec ses parties prenantes au sein de la société civile. Afin que ses

publications soient accessibles à un plus large public, la traduction d'une documentation d'information générale dans les langues locales de certains pays en développement a été entreprise.

240. L'OMPI s'est employée activement à organiser et à promouvoir la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril. Plus de 1150 avis ont été envoyés aux offices de propriété intellectuelle, aux missions accréditées auprès des Nations Unies à Genève, aux centres d'information des Nations Unies, aux ONG, aux entreprises et aux médias pour les informer de cette manifestation. Des dossiers d'information contenant un message du directeur général ont été distribués, ainsi que des brochures et des bons de commande pour la vidéo "Creative Planet", des affiches, des signets et deux nouveaux guides à l'intention des PME intitulés "Créer une marque" et "La beauté est dans la forme" ("Looking Good"). Une liste des activités prévues par les États membres et des organisations internationales ou régionales pour commémorer l'événement a été publiée sur le site Web de l'OMPI.

241. L'OMPI a poursuivi ses travaux visant à développer, affiner et actualiser son image de marque sur une vaste gamme de produits d'information. Trente et un nouveaux produits ont été publiés, et 23 autres ont été mis à jour. Outre la documentation de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, les nouveaux produits comprenaient trois numéros de la Revue de l'OMPI en français, anglais et espagnol, ainsi qu'une nouvelle brochure destinée aux étudiants des universités, intitulée "La propriété intellectuelle et toi". La version anglaise du rapport annuel 2003 a été établie et était prête pour impression à la fin du mois de juin. Deux publications importantes ont été produites : l'une sur le droit d'auteur pour le Secteur du droit d'auteur et des droits connexes, l'autre sur le droit d'auteur dans cinq pays arabes, pour le Bureau du développement économique pour les pays arabes. De plus, 110 produits spécialisés (documentation de conférences, bannières, pages de couverture de rapports, etc.) ont été réalisés pour divers secteurs de l'OMPI. Parmi eux, du matériel de publicité pour le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et la Division des PME.

242. Au total, 8649 produits d'information destinés au grand public ont été vendus pendant le premier semestre 2004, et 128 595 produits ont été distribués gratuitement. Les recettes de la vente de produits, y compris les factures pro forma, se sont élevées à 1,8 million de francs suisses. Quant aux recettes engendrées par la librairie électronique, elles se sont élevées à un peu plus de 80 000 francs suisses pour 581 commandes. Par l'intermédiaire de dépositaires, les produits ont été exposés dans plusieurs salons du livre à travers le monde, notamment en Égypte, en Inde, en Suisse et aux États-Unis d'Amérique.

243. La production de matériel télévisuel et multimédia a continué à se développer. Trois spots publicitaires télévisés d'une durée de 30 secondes chacun ont été réalisés, et le premier a été diffusé par deux grandes chaînes internationales, CNN et BBC WORLD, avec plusieurs rediffusions. Soixante-dix-huit exemplaires des quatre premiers épisodes de la série vidéo "Creative Planet" ont été distribués à plus de 56 offices de propriété intellectuelle dans 44 pays à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Plusieurs vidéos ont été enregistrées et montées de façon à être diffusées sur le site Web de l'OMPI. À la demande de divers secteurs de l'Organisation, de nombreux produits multimédias ont été créés pour répondre à certains besoins; ces produits, qui allaient du CD-ROM à l'exposé interactif, visaient à transmettre des messages précis sur la propriété intellectuelle et à renforcer l'image de l'Organisation.

244. Au cours de la période considérée, le Centre d'information a présenté une exposition sur la propriété intellectuelle et l'évolution de l'industrie aéronautique, en collaboration avec l'Institut national français de la propriété industrielle. Le Centre d'information a également continué à offrir aux délégués participant à des réunions de l'OMPI ainsi qu'aux visiteurs la possibilité d'acheter des publications de l'Organisation et d'autres souvenirs.

PROGRAMME PRINCIPAL 12

Gestion des ressources

245. L'OMPI a continué à gagner en efficacité et en rentabilité en rendant ses services administratifs plus efficaces en ce qui concerne les finances, la gestion des ressources humaines, la gestion des connaissances, la gestion des conférences et le service linguistique, les services d'impression des documents, les achats, les voyages et la gestion des bâtiments.

Sous-programme 12.1 - Opérations financières

246. Les opérations financières ont été gérées et la comptabilité a été tenue conformément au règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution. La répartition des émoluments complémentaires et des compléments d'émoluments perçus dans le cadre de l'Union de Madrid et des taxes étatiques perçues dans le cadre de l'Union de La Haye pour 2003 (24,5 millions de francs suisses) a été effectuée en temps voulu, ainsi que la répartition mensuelle des taxes individuelles relatives au Protocole de Madrid (totalisant 21,5 millions de francs suisses pour les six premiers mois de 2004). De même, suite à la ratification de l'Acte de Genève, une répartition mensuelle des taxes relatives à l'Arrangement de La Haye a été effectuée pour la première fois (totalisant 0,75 millions de francs suisses pour le premier semestre de 2004).

247. Le projet AIMS a bien avancé durant la période considérée. Les modules relatifs aux dépenses ont été mis en services en janvier et le transfert s'est effectué conformément au calendrier prévu, dans les limites du budget et de façon pleinement satisfaisante. Les efforts ont depuis été centrés sur la formation du personnel, ainsi que sur la partie recettes du projet. Les premières étapes du transfert des modules relatifs aux recettes en vue de leur mise en service sont prévues pour le second semestre de 2004.

248. En ce qui concerne les services d'investissement et la gestion des fonds, tous les fonds disponibles ont continué d'être intégralement investis. Le Comité consultatif des investissements s'est réuni en mars pour examiner les investissements de l'OMPI et, considérant la situation actuelle des taux d'intérêt pour un capital préservé, a confirmé qu'il n'y avait pas de meilleure solution que de placer les fonds à investir auprès de la Banque centrale suisse (avec un rendement de 2,8125% par an durant le premier semestre de 2004).

Sous-programme 12.2 - Gestion des ressources humaines et des connaissances

249. Les procédures de gestion des ressources humaines ont continué d'être renforcées, notamment avec l'extension de l'accès direct à l'information en ligne pour les supérieurs hiérarchiques et les chefs des programmes, qui disposent maintenant d'informations en temps voulu sur l'absence éventuelle de fonctionnaires ou agents temporaires des groupes placés sous leur supervision.

250. L'on a en outre continué à affiner les pratiques et procédures relatives à la garantie d'une procédure régulière pour les fonctionnaires et à améliorer les relations avec le pays hôte dans ses rapports avec le personnel. Une initiative a été engagée portant sur un nouveau système d'évaluation du travail qui s'appliquera aux fonctionnaires permanents, au personnel engagé pour une durée déterminée et aux agents temporaires.

251. Les travaux se sont poursuivis sur différents aspects du recrutement et de la fidélisation du personnel, ainsi que sur les questions de santé et de conditions de travail du personnel. Le processus de réforme du système des traitements et indemnités entrepris dans le cadre du système commun des Nations Unies a été activement soutenu et des mesures ont été prises pour lui donner suite au sein de l'Organisation.

252. Au total, 10 postes ont été mis au concours, 22 fonctionnaires ont été recrutés, mutés, promus ou titularisés et six agents temporaires ont été recrutés. Quelque 1100 candidatures ont été reçues et traitées et plus de 350 contrats ont été renouvelés. Les contrats de 316 agents temporaires, 69 consultants, 28 titulaires d'un contrat de louage de services et 16 titulaires d'un contrat de travail spécial ont été administrés au cours de la période considérée. Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'emploi des agents temporaires, la durée pendant laquelle une employée temporaire en congé spécial pour cause de maternité a droit à son plein traitement a été portée de huit à 12 semaines.

253. L'administration du personnel en poste a comporté la consolidation annuelle des allocations familiales pour 2003 et le versement d'avances pour l'année en cours (634 cas au total). En outre, la clôture des demandes d'allocation pour frais d'étude pour 2003–2004 a commencé (83 cas) et l'enquête annuelle sur l'allocation logement dans tous les lieux d'affectation est en cours (219 cas). Le Comité consultatif des promotions s'est réuni deux fois durant la période considérée et a examiné au total 56 demandes de promotion; fin juin 2004, un exercice de classement des emplois a porté sur une vingtaine de postes à Genève. À Genève, l'OMPI a accueilli le premier atelier de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à l'intention des organisations du système commun d'Europe sur la norme de classement récemment promulguée en ce qui concerne les postes des catégories professionnelle et spéciale.

254. Au cours de la période considérée, 12 fonctionnaires et employés ont adhéré à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et 24 cas de cessation de services ont été calculés, ramenant le nombre total des participants à 1275 membres. Avec environ 85 adhésions et 97 retraits, le régime collectif d'assurance maladie a assuré 3079 personnes pendant la période en question. Des mesures de maîtrise des coûts ont été prises en janvier et d'autres suivront en juillet. L'augmentation annuelle de la prime a ainsi pu être limitée à 6%. À la suite d'un appel d'offres pour l'assurance médicale, le courtier Van Breda a été retenu parce qu'il offrait des conditions d'assurance supérieures et une diminution des frais

administratifs. En ce qui concerne la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, les comptes ont été gérés et des compléments de pension ont été versés au personnel retraité.

255. Le groupe de l'assistance sociale a centré ses activités sur le développement du Club d'enfants et des camps d'été pour enfants ainsi que sur la mise en œuvre de nouvelles activités, au nombre desquelles des programmes à l'intention des personnes nouvellement recrutées, des actions visant les dépendances et les problèmes d'ordre familial et la publication régulière d'un bulletin "flash" donnant des informations utiles d'intérêt général pour le personnel. Quelque 200 personnes ont participé à une pause-formation consacrée à l'Association mutuelle des fonctionnaires internationaux (MEC) et à la United Nations Federal Credit Union (UNFCU).

256. En ce qui concerne la formation du personnel, les activités ont été centrées sur la gestion, la communication et la formation technique en réponse à des besoins spécifiques. Environ 300 personnes ont suivi des cours de langue en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, japonais ou russe et des cours d'expression orale en français. Des examens d'aptitude linguistique de l'UNESCO ont été organisés en français, en anglais et en espagnol dans les locaux de l'OMPI pour 15 fonctionnaires de l'OMPI. Une formation technique a été dispensée à l'intention des spécialistes des techniques de l'information et 86 personnes ont été formées en interne à l'utilisation des logiciels Microsoft Word, Excel, Access et GroupWise. Le cours en ligne de l'Académie mondiale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle a été suivi par 34 membres du personnel, en français ou en anglais. En outre, des formations spécifiques ad hoc en matière de gestion ont été assurées et cinq fonctionnaires ont suivi des cours correspondant à leurs besoins professionnels.

257. Le Service médical de l'OMPI a administré plus de 3000 interventions au bénéfice du personnel et des délégués, comprenant conseils de bien-être, vaccinations, pansements, injections et formation à l'ergonomie (avec fourniture de matériel), l'accent étant mis sur la préservation de la santé par la supplémentation et par des techniques de réduction du stress ayant fait leurs preuves.

258. Dans une optique de maîtrise des dépenses médicales, un accord a été conclu avec un ophtalmologiste qui prodiguera ses soins au personnel une fois par semaine à prix réduit dans les locaux de l'OMPI.

259. Le Centre de gestion des connaissances et bibliothèque électronique de l'OMPI a assuré des services de bibliothèque à l'intention du personnel de l'OMPI et du public, dont le prêt de livres et la diffusion d'environ 300 périodiques au sein du Secrétariat, ainsi que des services de références très complets à l'intention de tous les utilisateurs. Les outils de recherche en ligne ont été abondamment utilisés pour satisfaire des requêtes internes ou externes. En raison des restrictions budgétaires, le centre a temporairement suspendu certains services et activités traditionnels de bibliothèque pour se concentrer plutôt sur la réorganisation du fonds de la bibliothèque.

260. Un exercice majeur de révision du fonds et d'inventaire des collections de livres et de revues a été entrepris, qui a grandement amélioré la qualité des collections et des services de bibliothèque existants. La numérisation de livres, destinée à préserver la collection d'ouvrages historiques, s'est poursuivie. Un certain nombre de livres anciens sont à présent disponibles sous forme électronique et ont été consultés par plusieurs chercheurs extérieurs à l'Organisation.

261. Dans le cadre des activités de gestion des connaissances, le bulletin d'information électronique interne "Synergia", lancé en 2003, a été encore développé et il paraît maintenant tous les mois. Il informe le personnel des activités de la bibliothèque, présente des techniques de gestion des connaissances, donne des astuces pour effectuer efficacement des recherches en ligne et met en évidence des liens vers de nouveaux outils d'information et bases de données en ligne qui présentent un intérêt.

Sous-programme 12.3 – Service des conférences, Service linguistique et Service d'impression des documents

262. Des services d'appui ont été assurés pour 25 réunions à Genève (2100 participants au total), et 53 réunions tenues à l'extérieur. Deux cent sept contrats d'interprète ont été établis pour un total de 810 jours de travail. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont assuré des services d'interprétation lors de plusieurs réunions, ce qui a permis de réaliser des économies.

263. Des tarifs compétitifs ont été obtenus pour les expéditions postales et les télécommunications. Le volume de courrier expédié au cours du premier semestre de 2004 est estimé à quelque 520 000 objets, pesant approximativement 100 000 kg, soit une nette réduction par rapport au premier semestre de 2003 (574 000 objets, pesant 183 000 kg), due principalement au recours accru aux communications électroniques. Le coût total des télécommunications a diminué d'environ 10% au premier semestre de 2004 par rapport à la même période de 2003 grâce à une baisse du coût des appels longue distance et à des économies réalisées sur la location des lignes et les frais de maintenance, malgré un volume des communications en augmentation. L'utilisation du téléphone portable s'est intensifiée, avec pour contrepartie des communications plus efficaces. Il est prévu de réaliser au second semestre de 2004 des économies sur le coût des communications par téléphone portable suite à la conclusion d'un accord de coentreprise avec d'autres institutions des Nations Unies à Genève.

264. Le Service de la gestion informatisée du courrier et des archives a traité quelque 140 000 lettres et paquets entrants. Trente-huit mille objets de correspondance reçus et expédiés, y compris les télécopies et courriers électroniques, ont fait l'objet d'un enregistrement central. Le courrier arrivant a été soumis à des contrôles de sécurité. Les travaux de classement et de préservation des archives physiques de l'Organisation, y compris la numérisation de documents historiques précieux, se sont poursuivis. Le Groupe des archives a reçu 230 cartons de documents.

265. En coordination avec le secteur informatique, les travaux de modernisation des applications périmées servant à la base de données du Service des conférences ont continué. Ils ont comporté notamment l'affinage du lien entre les données relatives aux documents qui figurent dans la base de données du Service des conférences et les versions électroniques des documents affichés sur le site Web de l'OMPI et la mise au point d'un système intégré pour les documents de réunion, les adresses d'expédition et les interprètes. Le module destiné à l'administration des interprètes a été achevé. La plupart des documents sont à présent disponibles via le site Web principal de l'OMPI, l'objectif étant de faire en sorte que la plupart des documents puissent être envoyés ou mis à disposition sous forme électronique. De même, les circulaires d'information et autres communications internes ont pour l'essentiel été diffusées au personnel par voie électronique et la distribution d'exemplaires sur papier a pratiquement cessé. En raison du manque de crédit pour financer le projet relatif au système de gestion électronique des documents, destiné à moderniser le traitement de la correspondance de l'Organisation et à instaurer un environnement intégralement électronique

pour la production, la gestion et l'archivage des documents, les activités ont été centrées sur le développement de la numérisation des documents courants et l'adoption d'une technologie de serveur de télécopies pour la réception, l'enregistrement et la distribution de la correspondance.

266. En ce qui concerne le Service linguistique, au cours de la période considérée, des lois, des règlements, des lois types et des projets de lois ont été traduits dans une ou plusieurs langues pour 19 pays. Les documents relatifs à 15 réunions et des exposés pour des séminaires ou cours de formation ont été traduits, révisés ou édités. Le service a continué à utiliser le logiciel de recherche documentaire Isiview, un outil informatique moderne d'aide à la traduction qui améliore l'efficacité du processus, avec l'incorporation régulière de nouveaux fichiers dans la base de données Isiview.

267. Au premier semestre de 2004, le Service de la production des publications a assuré l'impression de 38,5 millions de pages, contre 50 millions de pages pour la période correspondante de 2003. Cette réduction du nombre d'exemplaires sur papier s'explique par le fait que de nombreux offices nationaux de brevets optent pour des demandes PCT publiées sous forme électronique, et 6120 CD ou DVD ont été produits à cette fin. L'impression en interne de la Gazette OMPI des marques internationales a été entreprise avec succès et la parution de la gazette est maintenant hebdomadaire.

Sous-programme 12.4 – Service des achats, Service des voyages et Service des bâtiments

268. Durant le premier semestre de 2004, Le Service des achats et des contrats s'est concentré sur la réalisation d'économies : révision à la baisse de programmes informatiques, ententes de rachat, résiliation de contrats, notamment dénonciation du contrat de l'entreprise générale retenue pour la nouvelle construction de l'OMPI, ou négociations avec de nouveaux partenaires. Un nouvel appel à propositions (RFP) a été lancé en ce qui concerne l'assurance maladie collective du personnel de l'OMPI pour les cinq années à venir. Les offres ont été évaluées, les résultats finaux présentés au Comité d'examen des contrats, et les négociations relatives au nouveau contrat ont commencé.

269. Parmi les autres activités figurent l'émission d'appels d'offres pour la fourniture de papier, de mobilier de bureau, de cours de langue, de services de déménagement, etc. ainsi que la tenue à jour et l'amélioration du système de gestion des stocks en ce qui concerne les espaces de travail et les actifs. Dans ce cadre ont notamment été finalisés les rapports d'inventaire spécifique des équipements informatiques. La base de données relative aux fournisseurs, qui contient des informations sur environ 3300 fournisseurs, a aussi été régulièrement actualisée.

270. Sur la période, 684 commandes ont été émises et enregistrées, pour un montant global de 37 millions de francs suisses. Par ailleurs, 22 appels à propositions (RFP) ont été émis. Le traitement des formalités relatives aux privilèges diplomatiques (Organisation et personnel) tels qu'exonérations de la TVA, plaques diplomatiques ou cartes d'essence, ainsi qu'au déménagement de fonctionnaires, s'est poursuivi.

271. L'OMPI a participé à la réunion du Groupe de travail des achats interorganisations et a accru sa participation aux activités d'achat en commun menées par le Service commun d'achat des Nations Unies en vue d'ouvrir de nouveaux domaines d'achat groupé aux institutions des Nations Unies à Genève.

272. Le Service des achats et des contrats a participé activement aux réunions du Comité d'examen des contrats et a présenté 11 cas au premier semestre de 2004.

273. Conformément à la politique budgétaire de l'OMPI, le Service des achats et des contrats a continué de centrer son activité sur l'établissement de priorités dans les achats, la conduite de consultations multiples avec les demandeurs et le Bureau du contrôleur, ainsi que la renégociation de contrats existants, dans une recherche d'efficacité au meilleur coût.

274. En ce qui concerne le Service des voyages, de janvier à juin 2004, 798 autorisations de voyage ont été établies et traitées pour un nombre de journées de mission estimé à 1297. Le montant des économies réalisées est estimé à 857 168 francs suisses. Ces économies sont pour l'essentiel dues à l'application systématique des tarifs réduits offerts par les compagnies aériennes et la baisse de leur montant entre l'an dernier et cette année correspond à la diminution des activités de voyage.

275. En ce qui concerne les visas, 466 visas et 1716 documents relatifs aux privilèges diplomatiques ont été traités. Cinquante-neuf dossiers et 2197 factures ont été vérifiés et traités en vue du remboursement annuel de la TVA.

276. En ce qui concerne la gestion des locaux de l'OMPI, suite à la résiliation des contrats de location des locaux à usage de bureau dans les bâtiments IBM, Sogival et Union Carbide (exception faite du septième étage de ce dernier), les bureaux ont été libérés et restitués dans les délais. La résiliation du contrat de location du bâtiment Louis Casai a été notifié pour la fin d'avril 2005.

277. Les membres du personnel qui occupaient les bâtiments IBM, Sogival et Union Carbide ont été réinstallés dans d'autres bâtiments de l'OMPI, ce qui a supposé le déménagement d'environ 320 personnes, ainsi que l'exécution des travaux de transformation nécessaires dans les nouveaux locaux. En outre, l'occupation du bâtiment ex-OMM a été achevée avec le transfert d'environ 300 fonctionnaires et employés du PCT à la fin de février. La réaffectation des places de stationnement pour le personnel touché par ces réinstallations s'est effectuée en conséquence. La réorganisation des bureaux, des aires de stockage et des zones de stationnement s'est aussi traduite par une réduction des coûts.

278. Les contrats relatifs à l'entretien, au nettoyage et à la sécurité des bâtiments ont été modifiés pour tenir compte de la nouvelle configuration des locaux à usage de bureau dans les différents bâtiments de l'OMPI, ainsi que d'autres impératifs de l'Organisation. L'entretien régulier des installations techniques dans les bâtiments AB et GB, des zones de travail en général et des aménagements extérieurs s'est poursuivi et des installations obsolètes ont été remplacées.

279. Les services de sécurité ont continué d'être assurés au même niveau qu'en 2003. Des mesures de sécurité destinées à améliorer la surveillance du parking souterrain du bâtiment AB ont été mises en place à partir de la fin de mars. Comme les années précédentes, afin de familiariser les membres du personnel avec les règles de sécurité, des exercices d'évacuation ont eu lieu dans les différents bâtiments de l'OMPI.

Sous-programme 12.5 – Nouvelle construction

280. Eu égard aux difficultés rencontrées au sein du consortium choisi pour la construction du nouveau bâtiment, et le consortium n'ayant pas honoré ses obligations contractuelles, l'OMPI a dénoncé son contrat. Le consortium a été prié d'achever les travaux préparatoires en cours et de fermer le chantier.

281. Il a été demandé aux architectes et ingénieurs choisis pour réaliser le projet de nouvelle construction de faire des études supplémentaires sur la manière de réaliser des économies dans la poursuite de l'exécution du projet. Les résultats de ces études sont attendus en juillet 2004.

PROGRAMME PRINCIPAL 13

Techniques de l'information

282. La majorité des principaux projets relatifs aux techniques de l'information ont été mis à exécution, la mise en œuvre du projet AIMS s'effectuant au plus près du calendrier établi. Par conséquent, les six premiers mois de 2004 ont été essentiellement consacrés à une rationalisation des systèmes fournis qui a consisté à déterminer les services faisant double emploi et à mettre en œuvre des mesures visant à maîtriser les coûts.

283. Les États membres ont continué de recevoir régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des projets par l'intermédiaire des mécanismes d'établissement de rapports du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT).

284. Les menaces pesant sur la sécurité ont augmenté sensiblement pendant la période examinée et plusieurs mesures nouvelles, y compris le filtrage du contenu du Web, ont commencé d'être mises en œuvre.

Sous-programme 13.1 – Politiques et systèmes informatiques

285. Des rapports détaillés sur les projets relatifs aux techniques de l'information et les domaines d'activité touchant aux techniques de l'information ont été présentés en février pendant la huitième session plénière du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT).

286. À sa quatrième session tenue en janvier, à laquelle ont participé des délégués de 40 États membres, de sept organisations intergouvernementales et d'une organisation non gouvernementale, le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du SCIT a adopté une modification de la norme ST.10/C de l'OMPI en ce qui concerne les données bibliographiques des documents de brevet en vue d'améliorer la qualité des données relatives aux familles de brevets et d'éviter toute confusion dans la présentation des numéros des demandes établissant une priorité.

287. Le SDWG est aussi convenu de réviser la norme ST.80 de l'OMPI relative aux données bibliographiques des dessins et modèles industriels. Cette révision était nécessaire dans la perspective de la mise en œuvre de l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye

et, plus précisément, permettra une publication non ambiguë des avis dans le Bulletin des dessins et modèles internationaux.

288. Le SDWG est convenu en outre d'incorporer deux tâches dans son programme de travail, portant respectivement sur l'établissement d'une norme pour la gestion électronique des éléments figuratifs des marques et d'une norme en XML (Extensible Markup Language) pour le traitement et l'échange électroniques externes des données sur les marques. En ce qui concerne ce dernier point, le groupe de travail est convenu de travailler en étroite collaboration avec le Groupe d'experts de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (Union européenne), qui examine la création d'une norme analogue.

289. Le SDWG a aussi créé une équipe d'experts chargée d'envisager et d'élaborer une proposition concernant le renouvellement du contenu du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle et les procédures de publication et de mise à jour de ce contenu.

290. Le SDWG a aussi traité de la création d'une norme pour le traitement des documents de brevet en XML. Il est convenu que la proposition relative à une nouvelle norme en XML dans le domaine des brevets, élaborée au cours des dernières années, sera soumise à la prochaine session du groupe de travail pour être examinée et finalement adoptée.

291. La commission de l'OMPI chargée de la politique informatique s'est réunie deux fois et a recommandé un certain nombre d'orientations importantes en matière d'informatique relatives à l'utilisation, à la répartition et au remplacement de matériel informatique dans le Secrétariat. La commission est aussi considérée comme une instance importante pour l'établissement d'un dialogue avec les secteurs d'activité de l'OMPI quant au lancement d'initiatives et à l'établissement de priorités dans le domaine des techniques de l'information.

292. Les dépenses consacrées au matériel informatique et aux logiciels ont continué de faire l'objet d'un suivi attentif afin de garantir une utilisation optimale des systèmes informatiques existants. En outre, un effort important a été entrepris en vue de garantir que tout le matériel informatique soit correctement inventorié, en particulier le matériel installé dans les salles informatiques sécurisées.

293. Des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne le projet AIMS, y compris la livraison du système de suivi des dépenses et de suivi budgétaire, le 5 janvier conformément à ce qui avait été prévu. Le système fonctionne de façon satisfaisante. En outre, des rapports sur l'administration des programmes ont été diffusés à tous les chefs de programme par l'Intranet. Les dépenses sont aussi diffusées au moyen de ce mécanisme en format Excel pour permettre à chaque chef de programme d'analyser et de traiter les données qui l'intéressent. Un outil visant à suivre les opérations a été mis en place à la fois dans la Division des finances et au Bureau du contrôleur.

294. L'élément recettes du projet AIMS devrait être utilisable pendant le deuxième semestre de 2004. Le système relatif aux recettes est sensiblement plus complexe que l'élément dépenses et budget compte tenu de la nécessité de respecter les spécificités de l'OMPI et l'existence de plusieurs interfaces entre le projet AIMS et les systèmes de dépôt des demandes dans les secteurs producteurs de recettes. Les principales tâches en cours d'exécution comprennent l'achèvement des travaux de mise au point, la mise à l'essai du système et la conversion des données ainsi que la réalisation des essais nécessaires en ce qui concerne ce dernier élément. Des progrès ont aussi été réalisés sur le plan de la formation et de l'intégration des fonctionnaires déjà en poste qui contribuaient au bon fonctionnement du

système financier antérieur pour leur permettre d'assurer un fonctionnement efficace durable du système AIMS.

295. En ce qui concerne les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques, les efforts ont porté principalement sur la poursuite de l'informatisation des procédures internationales dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye, y compris les adaptations rendues nécessaires par l'utilisation de l'espagnol comme langue supplémentaire du système de Madrid et la mise en œuvre de l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye à partir du 1^{er} avril 2004. Comme cela est prévu dans le règlement d'exécution commun de l'Acte de 1999, de l'Acte de 1960 et de l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye, des travaux ont été entrepris en vue de mettre à disposition le Bulletin des dessins et modèles internationaux sur le site Web de l'OMPI, avec pour aboutissement, le 28 mai, de la première publication de ce bulletin sous cette forme (n° 4/2004). Des efforts ont continué d'être déployés en vue d'encourager les offices des Parties contractantes et les utilisateurs à communiquer avec le Bureau international à l'aide de moyens électroniques (en particulier en ce qui concerne les lettres signalant des irrégularités). En outre, une nouvelle version de ROMARIN a été mise au point le 1^{er} avril 2004 en vue de permettre un accès en ligne au cours du deuxième semestre de 2004. Des travaux importants ont aussi été réalisés en vue de la création d'un registre international électronique au titre de l'Arrangement de Lisbonne.

Sous-programme 13.2 – Réseaux, opérations et services informatiques

296. Au cours du présent exercice biennal, l'accent sera mis essentiellement sur des initiatives tendant à assurer une maîtrise des coûts en ce qui concerne l'infrastructure informatique, un renforcement et à une rationalisation de cette infrastructure, tout en répondant à de nouveaux besoins, tels qu'une plus grande continuité des opérations, une disponibilité du système renforcée et le traitement de risques nouveaux et grandissants sur le plan de la sécurité.

297. Le système informatique central du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) a continué d'héberger les principaux systèmes utilisés par l'OMPI pour ses opérations. Grâce à un suivi rigoureux du fonctionnement et des coûts, les niveaux de dépenses actuels devraient être maintenus à l'avenir malgré une plus grande utilisation du système. Le taux moyen de disponibilité du système pendant la période examinée a été de 100% pendant les heures de travail et de 99,96% pendant les heures de travail étendues.

298. Pendant la période examinée, le système de messagerie électronique de l'OMPI, comportant huit serveurs et quatre passerelles, a enregistré un taux de disponibilité de 99,7%. En moyenne, 11 200 messages par jour ont été traités, soit un volume quotidien de 300 méga-octets. Par suite des nouvelles mesures visant à limiter la croissance des boîtes à lettres électroniques, la taille totale de ces boîtes a été maintenue en deçà de 200 giga-octets.

299. Le service d'assistance technique a traité un total de 9610 demandes pendant la période examinée, y compris 726 déménagements d'ordinateurs individuels, 895 réparations d'ordinateur, 537 interventions relatives à des imprimantes et 56 configurations d'ordinateurs portables. Un total de 110 jours de formation a été organisé à l'intention de 86 membres du personnel.

300. Outre la maintenance générale du site Web de l'OMPI, des sites Intranet et de diverses applications, les nouvelles applications suivantes ont été lancées aux fins d'une étude interne : prototype de l'application Web de la base de données centrale EDOCS, qui permet de prendre

connaissance des renseignements relatifs aux réunions (programmées à Genève et ailleurs), ainsi que des documents correspondants; version prototype de l'application Web de la base de données reconfigurée de la Collection de lois accessible en ligne (CLEA), qui permet d'accéder à une collection constituée au niveau international composée de textes législatifs et réglementaires relatifs à la propriété intellectuelle.

301. Le site Web de l'OMPI a été encore complété avec la création des nouveaux domaines et services suivants : site sur l'article 6ter de la Convention de Paris; site sur l'application des droits de propriété intellectuelle; site comportant un répertoire en ligne sur les statistiques de propriété industrielle; site consacré à des outils de recherche; sites consacrés à des conférences (Conférence internationale sur les dessins et modèles industriels, L'OMPI à la Silicon Valley – La propriété intellectuelle dans les domaines de haute technologie sur le marché mondial, faculté de droit de l'Université de Stanford, et Forum de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les PME à l'intention des offices de propriété intellectuelle et des institutions compétentes de l'OCDE et des pays de l'Europe élargie, conférences toutes tenues en mai); version en ligne du Bulletin des dessins et modèles internationaux; calculateur de taxe pour le système de La Haye; système de gestion de sites Web contenant la structure et le format de tous les sites Web de l'OMPI, y compris des statistiques en matière d'accès; ensemble de bases de données relatives aux postes vacants, aux notifications, à la Gazette du PCT et aux communiqués de presse; distributeur de nouvelles généré dynamiquement pour les sites; et bulletin relatif aux traités, qui fait maintenant partie intégrante des bulletins disponibles sur le site Web de l'OMPI.

302. Les pages d'accueil suivantes de l'Intranet ont été créées : Bureau du médiateur, Division de la coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie, et Bureau de coordination de l'OMPI à New York. En outre les activités d'appui, de maintenance et de reconfiguration des sites et des applications Intranet se sont poursuivies.

303. Une fois terminée la phase de mise en œuvre du projet WIPONET le 31 décembre 2003, le WIPONET a commencé officiellement à fonctionner le 1^{er} janvier. Pendant la période examinée, les activités relatives au WIPONET ont été axées sur le renforcement des opérations et des procédures ainsi que sur l'application des décisions prises en vue de faire du WIPONET un outil qui présente un bon rapport coût-efficacité et qui réponde aux besoins des utilisateurs. Ces décisions reposent sur une évaluation interne indépendante, qui a débuté pendant le dernier trimestre de 2003.

304. Compte tenu de ce qui précède, la responsabilité de la maintenance et des opérations à effectuer dans le cadre des services du WIPONET a été transféré de la Société IBM (International Business Machines) au Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), les activités relevant du service d'assistance au WIPONET sont désormais assurées en interne, les procédures relatives aux services redimensionnés du WIPONET ont été élaborées et les travaux relatifs au transfert du raccordement à l'Internet assuré aux offices de propriété intellectuelle de SITA à des fournisseurs de services locaux ont débuté.

305. Des progrès importants ont aussi été réalisés en ce qui concerne l'interconnectivité du WIPONET et de TriNET et Patnet, TriNET étant le réseau qui relie l'Office européen des brevets, l'Office japonais des brevets et l'Office des brevets et des marques des États-Unis, alors que Patnet relie les offices de propriété intellectuelle nationaux européens et l'Office européen des brevets. L'interconnexion des trois réseaux appelée IPOVPI permettra d'accéder aux informations et aux services mis à disposition sur les trois réseaux pour tous leurs membres grâce à une connexion unique avec l'IPOVPI. Pendant la période examinée,

l'OMPI a mise en œuvre avec succès deux projets pilotes visant à relier respectivement l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour à l'IPOVPI.

Sous-programme 13.3 - Systèmes informatiques du PCT

306. Pendant le premier semestre de 2004, le déménagement du système du PCT dans la nouvelle salle informatique sécurisée située dans l'ancien bâtiment de l'OMM a été achevé. Du fait des liens de communication directs avec le matériel analogue situé dans la salle informatique principale du bâtiment AB de l'OMPI, il est maintenant possible d'envisager une utilisation plus efficace des principaux systèmes du PCT. Le réseau interne de l'OMPI (LAN) a aussi été développé et sécurisé pour permettre l'aménagement complet de l'ancien bâtiment de l'OMM.

307. Un test de validation a été mené à terme en ce qui concerne la réaffectation du matériel du complexe de stockage (SAN) correspondant au projet IMPACT en tant que ressource centralisée couvrant l'ensemble des opérations. Cette nouvelle stratégie tendant à regrouper la sauvegarde et le stockage des données permettra à l'Organisation de réduire les coûts liés à la sauvegarde, au stockage et à l'administration du système grâce à des économies d'échelle.

308. En ce qui concerne le projet IMPACT, il a été procédé à un examen de l'architecture matérielle et logicielle existante et des recommandations ont été mises en œuvre. En outre, un processus de rationalisation, de normalisation et de regroupement permanents du matériel, des ressources et des fonctions informatiques a été mis en œuvre.

309. Le système automatisé de numérisation et de reproduction des documents, appelé système de communication sur demande (COR), permet au Bureau international de communiquer des documents aux offices sur papier, sur CD et sur DVD. Au cours des six premiers mois de 2004, le système COR a servi à communiquer environ 5 750 000 documents aux offices, dont 92% sous forme électronique.

310. La série d'essais de la nouvelle fonction COR, qui permet aux offices de demander des documents en ligne au moyen d'une interface fondée sur l'Internet, appelée "Online-COR", a été menée à bien au début de 2004. Cette nouvelle fonction est maintenant utilisée par 12 offices et est actuellement étendue à d'autres offices qui souhaitent l'utiliser.

311. Un service d'échange électronique de données (PCT-EDIS) a été mis au point au début de 2004 et est maintenant disponible pour les offices. Ce service PCT-EDIS constitue un mécanisme souple, sûr et entièrement automatisé pour l'échange d'informations en matière de propriété intellectuelle entre les offices et le Bureau international. Les offices peuvent commander des documents en grandes quantités en format XML et copier les résultats en vrac. Ils peuvent aussi présenter les documents de priorité sous "enveloppe" (ou wrapper). D'autres transferts de données en grandes quantités à des fins générales peuvent être convenus entre l'OMPI et les offices.

312. Une fonction de visualisation des dossiers électroniques, qui permet au personnel du Bureau international de consulter des documents en utilisant leur poste de travail, a été mise au point et est maintenant utilisée quotidiennement par trois équipes de traitement. L'extension de cette fonction à d'autres équipes de traitement est en cours. Ce logiciel de visualisation permet le traitement de demandes complètes déposées électroniquement en

format XML sans devoir utiliser de document imprimé. Une fonction additionnelle en vue du traitement des documents de priorité sous forme non imprimée a aussi été mise au point et est maintenant expérimentée par les utilisateurs.

313. Après un examen de la sécurité réalisé en interne en janvier 2004, le système PCT-SAFE est devenu opérationnel le 12 février : les déposants de tous les États membres du PCT ont ainsi la possibilité de procéder à des dépôts électroniques selon le PCT, avec une réduction de taxes allant jusqu'à 300 francs suisses. Depuis la mise en place de ce système, plus de 1000 demandes déposées électroniquement ont été reçues par le Bureau international en tant qu'office récepteur, soit environ 30% du total des dépôts auprès de cet office. La mise en place de ce système a comporté notamment la création de l'Autorité de certification de l'OMPI pour les utilisateurs, qui fournit des services simplifiés d'infrastructure à clé publique à l'autorité de certification dans le cadre du projet PCT-SAFE.

314. Depuis la mise en service de ce système, le nombre de téléchargements du logiciel PCT-SAFE à partir du site Web de l'OMPI montre que le système PCT-SAFE est maintenant utilisé régulièrement par des milliers de déposants dans le cadre du PCT, C'est ainsi que, en ce qui concerne les trois nouvelles versions du logiciel client PCT-SAFE qui ont été diffusées, on enregistre une moyenne de 8563 téléchargements pour chaque version. De la même façon, les utilisateurs du logiciel PCT-SAFE Editor, réservé aux dépôts entièrement électroniques, ont procédé à 5124 téléchargements depuis la mise à disposition de ce logiciel à la fin de 2003.

315. Le total des téléchargements pour les différents logiciels PCT-SAFE diffusés pendant cette période s'élève à 37 800. Différents éléments du système PCT-SAFE ont aussi été mis à la disposition des sept offices récepteurs selon le PCT qui recourent au dépôt électronique des demandes internationales. Les travaux se sont aussi poursuivis en ce qui concerne l'annexe F des Instructions administratives selon le PCT (cette annexe contient la norme technique applicable pour le dépôt électronique et le traitement des demandes internationales) qui a été modifiée en deux occasions. Ces modifications ont pris effet pour la première (qui tient compte de trois propositions de changement) le 1^{er} janvier 2004 et, pour la seconde, le 12 février 2004.

316. Le projet CLAIMS est étroitement lié à l'avancement de la réforme de la classification internationale des brevets (CIB), dont le principal objectif est d'améliorer la recherche de l'information en matière de brevets grâce aux deux niveaux (niveau de base et niveau élevé) dont la classification sera dotée après sa réforme. Les quatre volets du projet CLAIMS sont : l'assistance au classement dans la CIB (IPCCAT), l'appui informatique à la réforme et à la révision de la CIB (RIPCIS et IBIS), les didacticiels relatifs à la CIB et l'appui linguistique comprenant la recherche en langage naturel dans la CIB (TACSY), et les outils d'aide à la traduction.

317. Après la mise en place de l'infrastructure du système CLAIMS en mars, l'installation à l'OMPI des logiciels pour les sous-systèmes IPCCAT et TACSY a débuté. Le sous-système RIPCIS demeure hébergé par la société qui l'a élaboré.

318. L'adjonction d'une version espagnole au système d'aide au classement IPCCAT a été accélérée. La version opérationnelle de l'IPCCAT en français, allemand, anglais et espagnol a été installée à l'OMPI et mise à la disposition des États membres de l'Union de l'IPC en juin. Une version monolingue de l'IPCCAT sur CD, ainsi que des moyens de traitement en lots, ont été créés dans le cadre du même contrat.

319. À la suite de la décision prise à la trente-quatrième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC de reporter l'entrée en vigueur de la réforme de la CIB au 1^{er} janvier 2006, le sous-système IBIS a été actualisé et les plans de mise en œuvre du système RIPCIS ont été revus.

320. Les fonctions du volet RIPCIS ont été élaborées et mises à la disposition des utilisateurs de l'OMPI pour qu'ils puissent l'essayer sur le site de sous-traitant. Par suite de restrictions de personnel, la mise en place de l'infrastructure à l'OMPI a été reportée au dernier trimestre de 2004 tout comme les travaux relatifs à la liaison avec la future base de données centrale (MCD) hébergée par l'Office européen des brevets.

321. En outre, l'application didacticielle sur le Web de la CIB a été actualisée compte tenu des demandes les plus récentes formulées par les utilisateurs de la CIB, et la mise en œuvre et l'installation sur le serveur CLAIMS de la fonction de recherche en langage naturel pour le volet IPC TACSY ont été achevées en mai. L'harmonisation de l'accès des utilisateurs à IPCCAT, TACSY, IBIS et RIPIS ainsi qu'au forum électronique de la CIB a débuté en juin.

322. Pendant le premier semestre de 2004, le texte complet de 1,5 million de pages de brochures du PCT a été saisi au moyen du système COR et communiqué en temps opportun à l'OMPI, grâce à une procédure de transmission en ligne sécurisée et au moyen de DVD PCT12C, et à l'Office européen des brevets sur des bandes conformes à la norme ST.35.

323. L'adaptation des opérations de production du sous-traitant pour permettre la réalisation de cette activité à l'aide de produits électroniques de type DVD, selon la règle 87 du règlement d'exécution du PCT, a été expérimentée avec succès. L'utilisation de ces produits de remplacement a été reportée au deuxième semestre de 2004, après la mise en œuvre des modifications apportées pour 2004 aux règles du règlement d'exécution du PCT, en ce qui concerne les produits de type DVD relevant de la règle 87 du règlement d'exécution du PCT et les produits résultant du système COR du PCT.

324. Par ailleurs, la transmission en ligne sécurisée permettant de recueillir des données auprès du sous-traitant a été remplacée en mai.

325. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]